

Le Cheminot de France

Edition spéciale de « SYNDICALISME »

Il ne suffit pas
D'ESPERER

pour que tout
aille mieux

IL FAUT
TRAVAILLER

pour vaincre les
obstacles qui
s'opposent encore
à un
VERITABLE PROGRES

Qu'avons-nous fait
avec nos Frères
D'OUTRE-MER ?

CHEMINOTS:

nouvelle
bataille des
SALAIRS

Avec Jacques BREL
chanteur de l'ESPOIR

NOEL 1958

1 million d'hommes
sous-développés
ne valent-ils pas plus
qu'un SOUS-MARIN ?

NUMERO SPÉCIAL
No 489

PRIX: 40 Frs



Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les établissements

E. MUGLER fils
à VALENCE (Drôme)
FABRIQUE
D'HORLOGERIE
BIJOUTERIE

GRAND CHOIX DE
BIJOUX POUR MARIAGES

Montres pour Hommes et Dames
Chaises, Médailles, Colliers,
Bagues, Boucles d'oreilles,
Bracelets, etc., etc.
ENVOI FRANCO sur demande
des catalogues et d'assortiments
au choix

CADEAUX

Horlogerie Garantie

FACILITÉS & CONDITIONS SPÉCIALES à nos acheteurs

REVEILS, DÉPARTEURS
Couverte à table, Couteaux à table,
CARILLONS, CYCLES de PRÉCISION
Jumelles - Stylographes
MACHINES à COUDRE
ARMES, PHONOS, T.S.F., PHOTO
CRÉDIT AU GRÉ DU CLIENT

LE CHEMINOT DE FRANCE

REDACTION
ET ADMINISTRATION
26, rue de Montholon, 26
PARIS (IX^e)

Téléphone : TRUDaine 91-03
Compte chèque postal :
Fédération - Paris 26-44
Abonnement annuel : 500 francs
(compris dans la cotisation syndicale)

POUR LA PUBLICITE
s'adresser
AGENCE PUBLICAT
24, bd Poissonnière - PARIS (9^e)
Téléphone : TALibout 64-11

Le Gérant :
Maurice DUBOIS

Chez M^r SÉGALOT La maladie ou l'accident ANNULE LES PAIEMENTS

Oui vos mensualités ne sont pas repoussées
mais bien annulées grâce à l'Assurance Crédit
offerte par Monsieur Ségalot.



CHAMBRE CHÈNE MASSIF
panneaux contreplaqué
comprend : ARMOIRE
130 x 185 x 45 - LIT pour
litterie 140 - TABLE DE
CHEVET.

Les 3 pièces
VALEUR RÉELLE
80.000

59.900

UNE REMISE IMPORTANTE
vous est accordée par M^r Ségalot

LIVRAISON
GRATUITE
dans toute
la France
LES PLUS LONGS
CREDITS
REPRISE des
anciens meubles

SÉGALOT
52 Av. du G^{al} Leclerc - PARIS
Métro : Mouton-Duvernet

GRATUIT : Magnifique catalogue n°129 sur simple demande

Les Etablissements SÉGALOT sont ouverts le lundi après-midi

CADEAUX - ETRENNES AU CARILLON D'OR



BIJOUTERIE
HORLOGERIE
JOAILLERIE

ORFÈVRERIE
CADEAUX

22, 24, AV. SECRÉTAN. PARIS. NORD 32-87. MÉTRO JAURES

REMISE 10% AUX CHEMINOTS

OUVERT TOUS LES JOURS

même les dimanches et lundis du 14 au 31 décembre

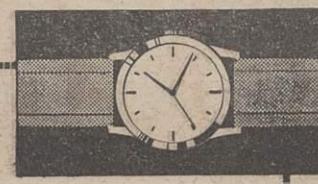
Comptoir Cardinet

145-151, AVENUE DE CLICHY, PARIS 17^e - ANGLE RUE CARDINET

La plus grande Bijouterie de Paris

110.000 ARTICLES

Bijouterie
Horlogerie
Orfèvrerie
Luminaires
Cadeaux



REMISE DE 10% à MM. les cheminots
facilités de paiement immédiates.
TOUS NOS PRIX SONT AFFICHÉS
votre fournisseur depuis 40 ans

Comptoir Cardinet



même direction générale
TÉLÉCOMPTOIR CARDINET : TÉLÉVISION - RADIO - DISQUES
GALERIES CARDINET : TOUT L'ÉLECTRO MÉNAGER

Remise de 10% à MM. les Fonctionnaires
sauf sur « Oméga » et « Jaeger »

TOUS NOS PRIX SONT AFFICHÉS EN CHIFFRES
VISIBLES. Pendant le mois de
décembre.

MAGASINS OUVERTS SANS INTERRUPTION TOUS LES JOURS
même le dimanche, de 2 h. à 19 h. 30
— POSSIBILITÉ DE CRÉDIT —

HOTELS RECOMMANDÉS

NICE HOTEL-PENSION GILBERT

14, rue Pertinax
PLEIN CENTRE
TOUT CONFORT

Prix très modérés Ecrire

NICE Chambres avec cuisines. Ecr. PASCAL, 32, cours Saleya.

Hôt. Pens. MAGALI, 63, av. Borriglione
NICE sais. hiver, pens. compl. Cheminots 1.600. Tout compris. jard. soleil.
V **

Paris 9^e - HOTEL DES HOLLANDAIS,
16, rue Lamartine (métro Cadet) A
deux pas de la Centrale (Ch. 2 pers :
1.250 Frs (avec bain : 1.600).

PRESILLY Hte-Sav. Pens. fam. CLAIR-JOIE
cuis. bourg. coin tt repos amb. fam.
proxim. Genève-Annecy, alt. 700, Pens. 1.200
F. par jour tt compris

VINS EXCELLENTS À PRIX COUTANT M. ARNAUD, vigneron JUNAS (Gard)

VIN ROUGE NATUREL

Prix spéciaux pour Cheminots

Charles BARDON

- VINS -
Milhaud (Gard)

VINS EN FUTS

DIRECTEMENT
PROPRIÉTÉ

PULTZ Louis, ret. S.N.C.F. Aubais (Gard)

15 kg vif. 3.500 fr. pièce Fco
Colis 4 p. 14.000 fr. 8 p. 31.000.
Lac. St-Deni-Martel (Lot).

PORC

DIRECTEMENT
PROPRIÉTÉ

PULTZ Louis, ret. S.N.C.F. Aubais (Gard)

15 kg vif. 3.500 fr. pièce Fco
Colis 4 p. 14.000 fr. 8 p. 31.000.
Lac. St-Deni-Martel (Lot).

Le Couteau de Thiers, à Thiers

dem. représ. hôtel. et client part.

OFFRE en Sarladais, maison neuve,
jardin et retrai. à ménage rétrai.
50-60. C. entretien potager et
vigne. - Ecrire Fontaine à CLADECH
par BELVES (Dordogne).

Pour NOËL
pour le Jour de l'An



POUR LES PETITS...
POUR LES GRANDS

Le cadeau que l'on apprécie:

UN LIVRE...

que vous achèterez à la

LIBRAIRIE CONFÉDÉRALE

(S. A. E. C. I.)

26, rue de Montholon, PARIS (9^e)
Trudaine 91-03

(ouvert tous les jours, sauf
le dimanche, de 9 h. à 20 h.)

C'EST L'HEURE DES FORCES INTACTES

Treize années seulement sont passées depuis les heures exaltantes de la «Libération» où nous rêvions à cette IVème République «dure et pure» qui, au terme d'une révolution «par la loi», nous apporterait, enfin, un régime de vraie démocratie et de vraie liberté !

Quel désenchantement ! Certes, et c'est justice de le dire, la IVème a mené à bonne fin l'œuvre immense de la remise en route des diverses activités du pays, elle a réalisé quelques réformes de structure non négligeables, et, du point de vue social, son bilan est l'un des plus riches de l'histoire de notre pays....

Et pourtant elle s'est écroulée, sans que le peuple, qui l'avait apportée de tous ses vœux et qui l'avait librement construite, ne s'élève pour la défendre.

Versatilité des masses ? Peut-être, encore que le sentiment d'indifférence dans lequel elle a sombré permet de penser que le peuple a toujours besoin d'apercevoir une lumière dans le ciel, et que la IVème République, enlisée dans de mesquines querelles de boutiques, alors que des problèmes énormes s'offraient à elle, a été incapable de poursuivre la marche en avant et de réaliser ainsi les espoirs que les Français - et sans

à autre, quelques satisfactions «sociales», s'il voulait bien ne pas toucher à l'ordre établi....

Mais, nous en sommes de plus en plus persuadés, une action qui se cantonnerait dans le strict domaine professionnel, se condamnerait à piétiner. Elle peut arracher des avantages matériels, elle ne peut pas bâtir cette société nouvelle que nous voulons. Elle peut améliorer le sort de la classe ouvrière, elle ne peut pas la libérer.

C'est donc un syndicalisme à dimensions nouvelles qu'il nous faut. Un syndicalisme totalement libre, c'est-à-dire indépendant de toute inféodation, mais refusant d'être «cantonné» et réclamant son droit et sa possibilité d'intervention partout où se débattent des problèmes qui intéressent le sort des travailleurs et de leurs familles...

C'est un syndicalisme fort et dynamique, capable de se faire respecter et, éventuellement, de se battre, qu'il nous faut, pour faire face à nos responsabilités. Cela appelle un redoublement de nos efforts de propagande, d'éducation et d'organisation. Cela exige aussi l'exercice effectif de la liberté syndicale : celle-ci est reconnue dans les textes, elle doit l'être davantage dans

par Maurice BOULADOUX
président de la CFTC

doute beaucoup d'hommes à travers le monde - mettaient en notre pays....

Comme il y a 13 ans, la France et notre peuple se trouvent de nouveau à un carrefour. Oh ! certes, les conditions ne sont point les mêmes. Et, il serait contraire à la vérité des faits que de comparer ces deux époques. Mais il serait aussi contraire à la réalité de ces mêmes faits de nier ou de sous-estimer la volonté de changement profond qui existe aujourd'hui, comme elle existait alors...

Ce qu'il en adviendra ? Nous n'en savons rien. Cette volonté peut n'être que feu de paille... Elle peut aussi être utilisée à des fins anti-démocratiques; elle peut être canalisée vers des eaux dormantes, voire des «mares stagnantes»... mais elle peut aussi devenir volonté consciente de transformation de nos structures économiques et sociales, instrument de construction d'un monde nouveau.

Cela dépend de nombreux éléments... cela dépend surtout de la puissance des forces qui s'affrontent... cela dépend donc, pour une part, du syndicalisme qui est une de ces forces.

Certes, nous le savons, beaucoup seraient heureux de laisser le syndicat s'enfermer dans l'entreprise, se replier dans la seule action professionnelle ! Et comme il serait commode de lui donner, de temps

les faits. Du plan de l'entreprise au plan national elle exige plus qu'une reconnaissance légale, elle exige les moyens réels et accrus pour l'exercice de ce droit.

C'est aussi un syndicalisme constructif qu'il nous faut : capable, sans perdre jamais conscience des droits de la classe ouvrière, de prendre en compte les intérêts généraux du pays et de se donner de vastes perspectives pour l'établissement d'une véritable démocratie économique et sociale. Les Constituants de 1958, comme ceux de 1946, comme ceux de 1875, ont soigneusement aménagé les rapports de l'exécutif, du législatif et du judiciaire. Ils n'ont pas oublié qu'une chose : c'est que le XXème siècle n'est pas le XIXème et encore moins le XVIIIème et qu'il existe un quatrième «pouvoir», le plus important peut-être des temps modernes : le «pouvoir économique».

Les faits le démontreront. Après le référendum, après les élections, les Français, peu à peu, se réveilleront de leur engourdissement : rien n'est réglé des vieux et graves problèmes en suspens et tout reste à construire. N'est-ce pas l'heure des forces intactes ? Ce sera en tout cas celle de la C.F.T.C. si nous savons la renforcer pour en faire ce Mouvement puissant, dynamique et intelligent dont notre pays a besoin.



Photo UNESCO

ESPERER ET ATTENDRE EST-CE SUFFISANT ?

On vient d'enlever les panneaux électoraux. Nous avons maintenant une Constitution nouvelle, des institutions nouvelles, des hommes qui se disent neufs...

Y a-t-il de l'espérance que tout aille mieux maintenant ? Tous, nous espérons. À travers le monde entier, il y a des millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui portent en eux cette chose merveilleuse et toujours prête à refleurir : l'espérance.

Mais, camarades travailleurs, attention ! Il ne suffit pas d'espérer et d'attendre. Une espérance qui n'aboutit pas tourne lentement au désespoir.

Nous ne voulons pas d'une espérance morte. Il faut que notre espérance se transforme peu à peu en réalité vivante qui nous donnera une vie meilleure.

Pour que l'espérance devienne réalité, il faut pousser à la roue. Pour que ça se fasse, il faut aider à le faire. Nous vous disons : espérez, mais faites aussi un effort pour que ça aille mieux. Un effort à la taille de chacun, c'est beaucoup. Un effort à la taille de nous tous, ce serait formidable !

Faites l'effort avec nous. Avec le syndicalisme, faites déjà l'effort de la solidarité.

Alors, votre espérance, notre espérance vivra. Alors, nous pourrons même le forcer à devenir une réalité vivante.

François PICARD.

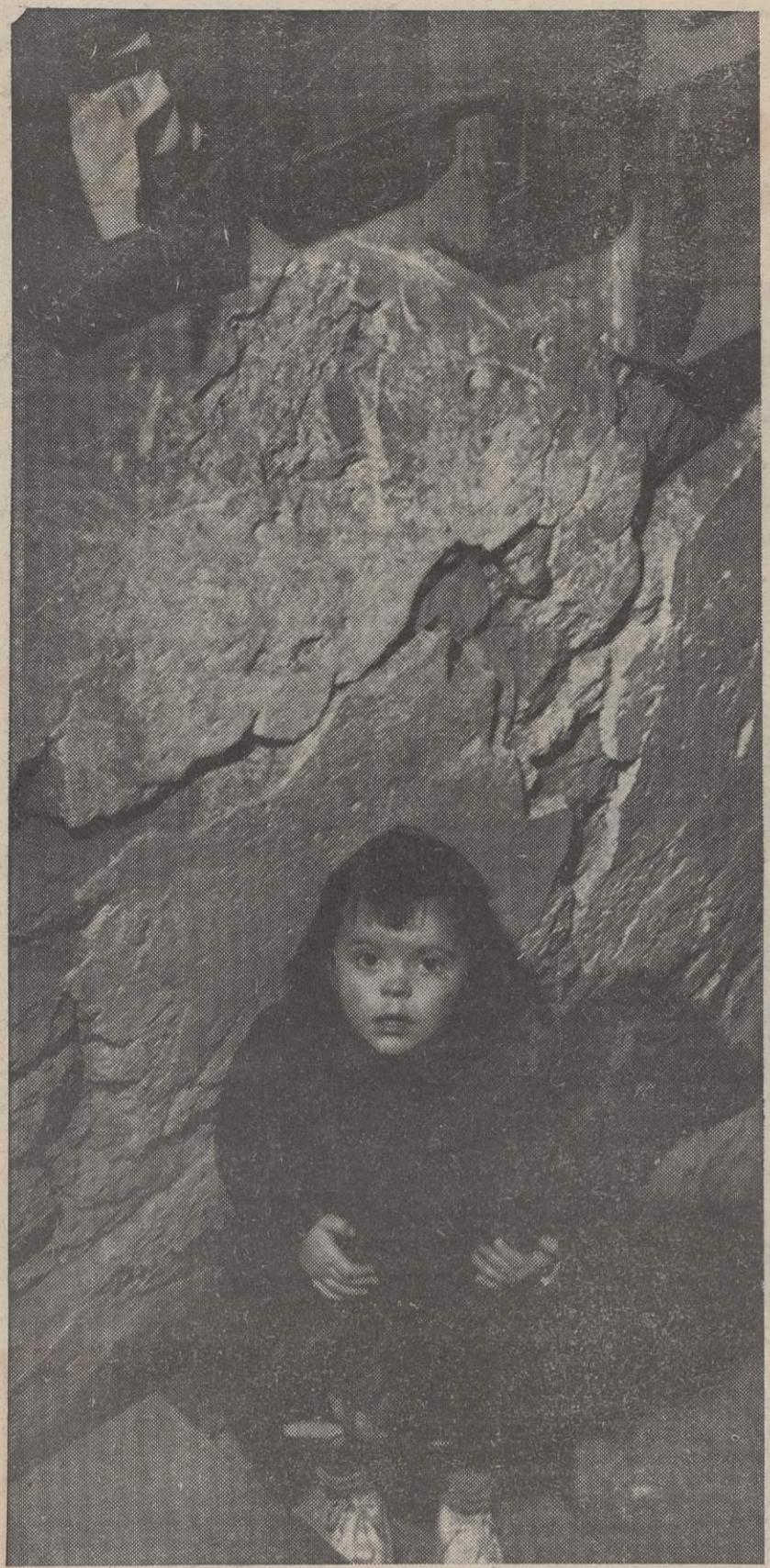


Photo: J. Dupert

LE TAUDIS: pas assez de progrès!

CETTE photo, prise dans l'escalier d'un taudis, est terriblement parlante : ce mur lézardé, ces boîtes à lettres désespérément vides, et ce regard d'enfant...

Ce regard d'enfant qui semble nous interroger : « Que faites-vous pour nous ? »

Mais, dans sa détresse, l'enfant a au moins son ours comme compagnon et confident. Pour combien de temps encore ?

Le problème du logement, domaine dans lequel nous pouvons actuellement le plus mesurer le manque de progrès humain, restera pour le pays et aussi pour la CFTC le PROBLEME N° 1 pour une vie plus épanouissante.

LE ROLE de l'Etat...

L'histoire nous montre que l'intervention de l'Etat se produit par à-coups : pendant des années peu de choses se produisent, on est installé dans une situation déterminée, et puis brusquement une poussée en avant intervient et, en l'espace de quelques mois, tout un nouveau plan de législation se construit : il en a été ainsi après la période 1906 - 1908 (le repos hebdomadaire, la réforme des prud'hommes) ou en 1936 (les congés payés, les 40 heures, les conventions collectives, les délégués du personnel), à la Libération enfin (la Sécurité Sociale, les Allocations Familiales, les Comités d'Entreprise, le contrôle de l'Hygiène et de la Sécurité, etc.).

Le progrès, en termes de droit, est évident : depuis quinze ans, une législation protectrice contre la maladie, la vieillesse, l'invalidité a été mise en place. Les travailleurs ont reçu par les comités d'entreprise la possibilité de s'informer. Des conventions collectives nombreuses (près de 1.000 à l'heure actuelle) ont pu être conclues, trois semaines de congés payés forment la loi commune, les femmes et les jeunes ont vu leur condition s'améliorer. Et la CFTC a l'écouté des besoins des travailleurs a, dans ce progrès, une part essentielle, pour avoir conçu, préparé, fait déposer et veillé à l'aboutissement d'un certain nombre de propositions qui, devenues lois, se sont intégrées à l'arsenal.

Les Travailleurs ★ QUEL...

Des économistes, des hommes politiques, voudraient nous démontrer, à l'aide de courbes et de chiffres, qu'il y a progrès pour les Travailleurs...

Les Travailleurs, eux, n'y croient pas. Ils regardent autour d'eux. Ils constatent que leurs conditions de vie sont toujours dangereusement difficiles...

DEPUIS la Libération, des volumes entiers de littérature législative ont été écrits, et les chapitres consacrés à la législation sociale n'ont pas été les moins importants. Rarement une époque aura vu le Parlement intervenir autant en ce domaine.

Et pourtant, quel progrès tout cela a-t-il introduit dans la vie des travailleurs, pour leur mieux-être, pour leur dignité ? Les relations sociales, les rapports de force en ont-ils été modifiés ? Bien des gens pensent que le droit du travail français mène la voie, qu'il est un des plus évolués du monde, et à certains égards ils ont raison. Mais toutes les réformes de ces quinze dernières années font-elles que la classe ouvrière ne campe plus dans la nation ?

s'interrogent: PROGRES?

par Hubert LESIRE-OGREL

... Et celui de l'évolution générale

Il ne faut pas oublier cependant que l'évolution des conditions de travail et de vie a eu pour cause, depuis ce demi-siècle, bien plus la transformation de la technique, des méthodes, des esprits, que celle de la législation. Par exemple, la mécanisation de la tâche avec tout ce qu'elle introduit : cadence, bruit, effort nerveux plus que musculaire, explique le progrès de la législation sur l'hygiène et la sécurité, et le besoin d'une protection légale nouvelle pour le travailleur. La présence au foyer d'une machine à laver est bien plus importante pour la condition de la femme que l'octroi d'une allocation de salaire unique.

Sur ce plan, il n'est pas très difficile de collationner un certain nombre d'exemples qui montrent les changements dans les modes de travail et d'existence et leur influence.

Par la conjugaison de l'évolution générale et des modifications législatives, l'une conditionnant les autres, se dégage une notion globale d'amélioration. Et c'est pourquoi les sociologues, en veine de raisonnements psycho-politico-économiques nous démontrent que les travailleurs se font peu à peu leur place dans la nation. Et toutes ces courbes, et tous ces raisonnements sont logiques, solides, évidents.

Pourtant, les travailleurs, eux, n'y croient pas : ils regardent autour d'eux, ils comparent leur propre situation, et ils voient que la vie est toujours aussi dure, que leur condition dans l'entreprise est la même. Ils ne croient pas aux courbes et aux raisonnements logiques et évidents.

ET ILS ONT RAISON
Pour leur part, ils constatent que leur situation matérielle se détériore, que le coût de la vie augmente et que les salaires n'arrivent pas à suivre, que leurs prestations familiales ne correspondent plus à l'évolution des prix, que la crise du logement s'aggrave avec la croissance et les migrations de la population : les jeunes ménages n'ont pas de toit, les familles nombreuses s'entassent dans des réduits. Certes, les travailleurs n'ont pas l'habileté de procéder à de savantes comparaisons. Ils regardent la période où ils vivent : en décembre 1958, en janvier 1959. Il est vrai que la situation des derniers mois s'est particulièrement aggravée. Les chiffres officiels, eux aussi, le prouvent. Les travailleurs se situent par rapport au présent et à l'avenir, par rapport à toutes les promesses et les possibilités du monde moderne. Ils se situent par rapport à leurs aspirations et leur dignité d'hommes. Alors, force leur est bien de constater que ça ne va pas... Pourquoi alors cette divergence

d'interprétation, pourquoi des institutions améliorées n'ont-elles guère apporté au monde du travail ?

Deux réponses semblent pouvoir être données : le progrès social n'a pas été ressenti d'abord parce que les risques croissaient dans l'usine moderne, de même les trois semaines de congés payés, progrès en soi, étaient devenues plus nécessaires qu'autrefois intervenu dans des domaines spectaculaires peut-être, mais somme toute secondaires et qu'il laissait à faire les réformes fondamentales.

LA LEGISLATION EST IMPUSSANTE, car bien souvent elle ne fait que lutter contre les inconvénients de

ces nouveaux modes de travail et d'existence dont nous avons parlé ; la législation en matière d'hygiène a été améliorée certes, mais parce que les risques croissaient dans l'usine moderne, de même les trois semaines de congés payés, progrès en soi, étaient devenues plus nécessaires qu'autrefois intervenu dans des domaines spectaculaires peut-être, mais somme toute secondaires et qu'il laissait à faire les réformes fondamentales.

(SUITE PAGE SUIVANTE)

LA FUITE... DANS LA LUNE...

... Trop de progrès ?

CETTE photo de deux techniciens s'affairant autour d'un des nombreux « sputniks » en voie de partir pour la lune, représente-t-elle l'une des formes de progrès moderne ? Nous voudrions l'espérer.

Mais pour l'homme de la rue, pour le pauvre terrien, il y a certaines formes de progrès qui ont quelque chose d'inquiétant et d'irritant.

Notre monde est à la veille d'une évolution fantastique : par l'augmentation rapide de ses habitants, par l'évolution de certains peuples (la Chine s'accroît annuellement de douze millions d'habitants) et aussi par l'évolution du progrès technique.

A cause justement de cette évolution du monde et de ses besoins (2 hommes sur 3 ont faim et 500 millions d'enfants dans le monde ne reçoivent aucun enseignement scolaire) il faut souhaiter que le progrès « moderne » soit vraiment mis au service de tous les hommes. Or, toute une partie des inventions techniques actuelles, tout en coûtant fort cher (1.260 millions de francs par jour pour les engins balistiques aux U.S.A.) est loin de servir le bien-être du monde. Trop d'énergie et trop d'argent dépensé dangereusement d'un côté et pas assez d'énergie, d'argent et d'imagination dépensés d'un autre.

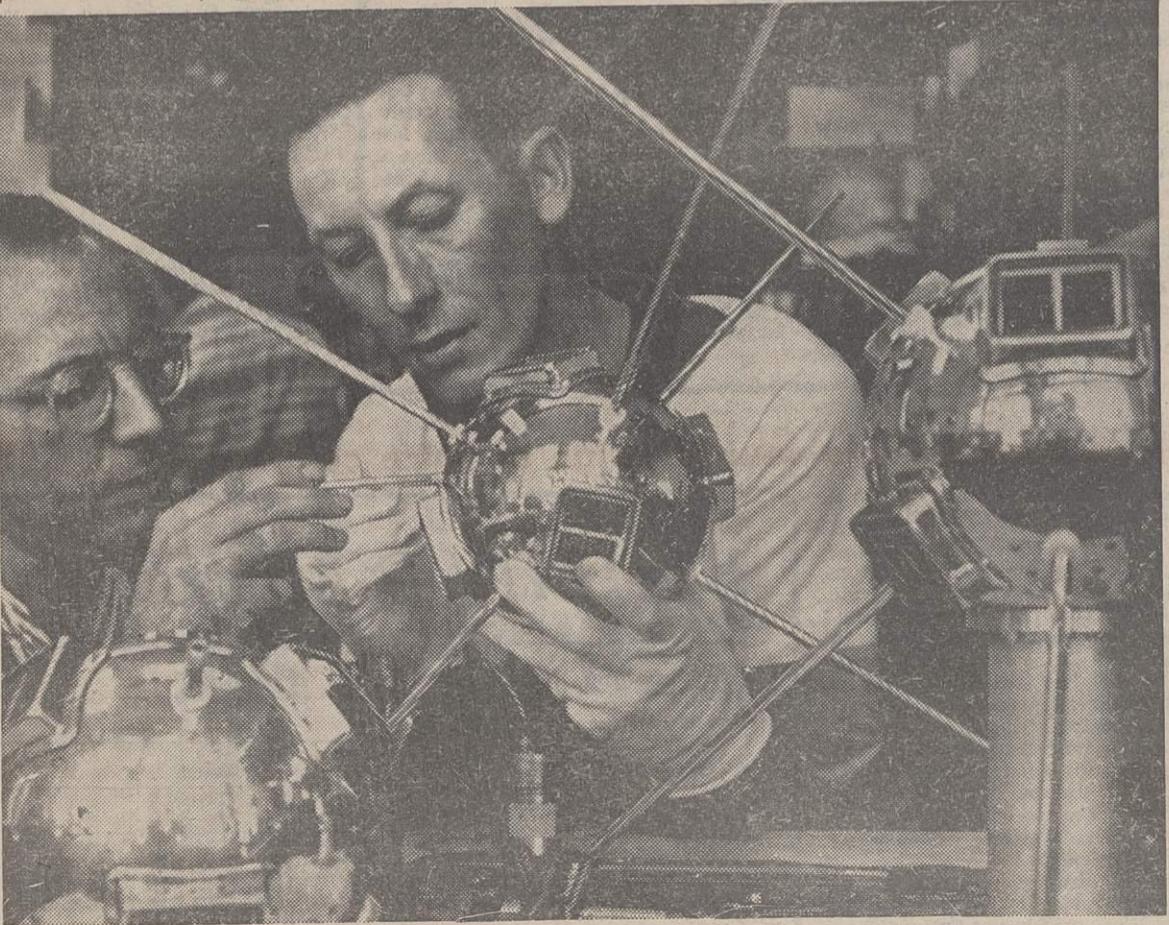
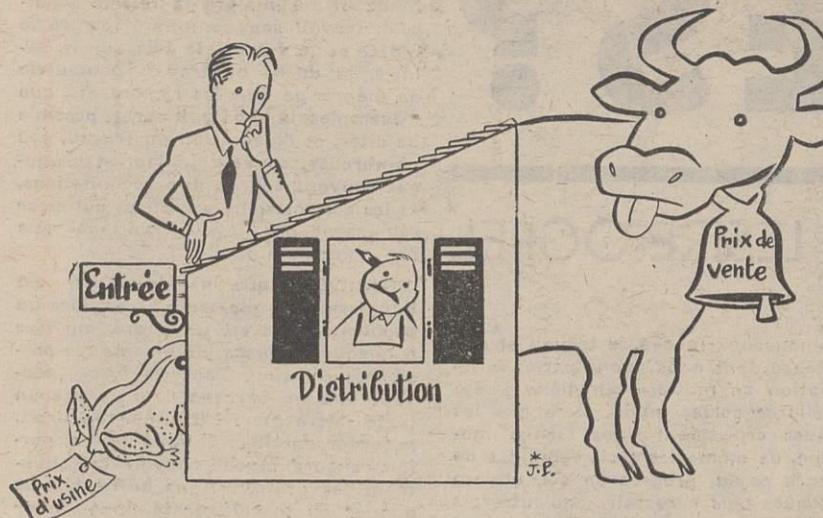


Photo: USIS

TROP D'OBSTACLES



DES REFORMES S'IMPOSENT

Le coût de la distribution est trop élevé.

L'exemple d'une chemise produite à 758 frs et vendue 1.500 frs

Nous avons souvent rendu attentifs les pouvoirs publics sur la nécessité de moderniser notre appareil de distribution. Nos camarades du Textile de l'Alsace viennent de nous envoyer un exemple qui démontre bien que la différence est trop grande pour certains produits, entre le moment où ces derniers sortent de l'usine jusqu'au moment où ils arrivent entre les mains du consommateur.

Pour permettre à nos lecteurs de s'en faire une image nous donnons ci-après quelques prix de revient avec leurs marges (prix 1955-56).

Chemise pour Homme et Lingerie

Prix de revient d'une chemise « Po-
pelaine blanche » fabriquée en série

a) Matière première

480 F

— Tissus (hors taxe)

81 F

— Fournitures

11 F

— Perte

572 F

b) Salaires de fabrication et charges sociales

158 F

c) Frais de fabrication et de vente : 17,5 % des salaires

28 F

Prix de revient total de fabrication 758 F
Bénéfice brut variable (en rapport aux chiffres d'Affaires hors taxes).

— Fabricant vendant aux Grands Magasins et Administrations.
Chemise de travail 10 à 15 %
Chemise de ville 12 à 18 %
— Fabricant vendant à chemisier détaillant 16 à 22 %.

Pour vendre cette chemise produite dans l'usine textile à 758 F, nous vous donnons des exemples de vente.

VENTE AUX GRANDS MAGASINS

Le prix de vente du fabricant aux grands magasins s'opérant avec un bénéfice brut de 15%, la chemise atteint donc 891 F auxquels il faut ajouter les taxes à la valeur ajoutée (T. V. A.) soit 19,5%. Prix de la chemise à ce stade : 1.107 F.

Entre les grands magasins et le client, la chemise est encore majorée de 26%, ce qui la met à 1.500 F entre vos mains ou sur votre dos.

Si la chemise passe par les détaillants ordinaires, elle atteint 1.744 F.

Prix de revient total de fabrication 758 F
Bénéfice brut variable (en rapport aux chiffres d'Affaires hors taxes).

S'opposent encore à un VÉRITABLE PROGRÈS et à l'épanouissement humain

Le nouveau Parlement devra s'attaquer au plus tôt à un certain nombre de grands problèmes qui font barrage à toute possibilité de progrès et de paix sociale. Certains d'entre eux doivent porter au départ le No 1: la Paix en Algérie; le plein emploi; la revalorisation du pouvoir d'achat des travailleurs et de leurs familles; le logement; notre place dans le Marché commun; les T.O.M., etc.

Par quel bout commencer? Nous répondons qu'il faut d'abord un PLAN, qu'il faudra procéder à des réformes indispensables: modernisation de la distribution, Réforme de la fiscalité, etc... Enfin, nous estimons que rien de valable ne saurait être fait sans la participation des travailleurs eux-mêmes pour aboutir à une véritable démocratie politique économique, et sociale dont la France a besoin.

Dans les pages ci-contre, nous laissons la parole aux chiffres et aux faits.

CHOMAGE

Voici le budget d'une célibataire touchée par le chômage partiel

VOICI un exemple concernant une jet de tapisser son appartement, et d'un célibataire occupée à un emploi aurait besoin de se procurer un man-d'œuvreuse, en filature de laire tenu. Elle se trouve dans l'impossibilité à TOURCOING. Le salaire horaire de de réaliser ces dépenses qu'elle avait cette personne est 174 F. Elle chôme l'heure sur 4. Son salaire brut est tombé de 28 200 F à 21 900 F.

Elle perçoit une allocation de chômage de 2 300 F, ce qui fait que ses ressources mensuelles se montent actuellement à 24 200 F, desquels il faut déduire la cotisation de Sécurité Sociale : 1 450 F, le loyer : 2 200 F, le gaz et l'électricité : 1 000 F, le charbon : 1 800 francs.

On voit que la somme restant pour la nourriture et l'habillement est très minime, et que cette personne se trouve dans l'obligation de restreindre plusieurs postes du budget, si elle veut en sortir. Elle renonce notamment à toute la partie distractions, et économies en vue des vacances. Elle avait fait le pro-

QUEL PROGRÈS?

(SUITE DE LA PAGE 5)
d'appel. L'ouvrier de Brest qui devra selon la réforme que l'on nous propose, aller en appel à Rennes, en conservant-il réellement le droit?

LA LEGISLATION N'A PAS TOUJOURS REPONDU AUX BESOINS VÉRITABLES, elle s'est parfois voulu spectaculaire, non sans préoccupation politique, mais en ignorant les inquiétudes et les besoins des travailleurs. Car enfin, à côté de cette masse de textes que nous lèguent les quinze années écoulées, qui s'est attaché à concevoir une entreprise où le travailleur ne se sentirait pas un étranger, où il participerait effectivement aux grandes décisions qui conditionnent son devenir, où le syndicat pourrait être reconnu interlocuteur valable et à part entière? Et une législation qui aurait permis le logement des travailleurs, n'aurait-elle pas été aussi « sociale » que beaucoup de ces textes en tout genre, mal appliqués? Et une véritable politique des prix, sans parler d'une politique générale qui nous aurait évité d'être en guerre depuis 19 ans.

Ainsi les préoccupations essentielles, les réformes qui permettraient au monde ouvrier de se sentir chez lui dans ce pays demeurent devant nous. Y répondre ce sera, pour un gouvernement, pratiquer enfin une politique sociale. Pour le reste, nous retenons que la floraison législative de la défunte République, si elle a beaucoup amélioré, n'a rien transformé, et que de toute manière il faudra s'y mettre pour pousser à la roue.

Si, camarades cela vaut la peine de faire confiance à la CFTC!

Camarades non organisés, c'est à vous que nous faisons appel!

Face à tous les problèmes qui se posent à vous, face aussi à tout ce que vous demandez pour une vie meilleure, vous vous posez parfois la question : « Pourquoi adhérer à un syndicat? Est-ce vraiment la peine et mes affaires iront-elles mieux? Si, camarades travailleurs, cela vaut la peine!

Notre syndicalisme est efficace! Quelle serait notre condition s'il n'y avait pas eu de syndicats ouvriers en France dans les 10, 20 ou 50 dernières années? Faites vous-même le calcul!

Vous trouvez que les choses vont trop lentement? Alors, poussez, vous aussi, à la roue! Faites le premier effort: l'adhésion à une organisation syndicale ouvrière!

CFTC

BULLETIN D'ADHESION

à retourner à la CFTC, 26, Rue Montholon, Paris 9^e

Je, soussigné, NOM

Prénom

né le

adresse n° rue

à

travaillant actuellement en qualité de

chez

demande à faire partie du Syndicat CFTC de ma profession

Le

Signature :

Des chiffres qui crient l'injustice

ENT fois déjà, nous avons éclairé le drame des budgets ouvriers sous tous les aspects possibles. Nous ferons peu de commentaires aujourd'hui mais nous jetons sur ce papier quelques chiffres seulement. Ils crieront suffisamment une détresse que nous ne pourrons plus supporter très longtemps.

A quelles conclusions aboutissent ces chiffres ? D'abord à une conclusion matérielle, mathématique : dans chacun de ces foyers qui ont charge d'enfants, qui portent l'espoir du pays, il manque chaque année environ 300.000 F pour vivre selon un budget minimum incompressible. Si le père de famille gagne moins de 40.000, la situation sera pire.

Disons aussi que ces 300.000 F seront perdus pour le secteur de la production. Ces 300.000 F manquants constituent le barrage vers un équipement ménager, un meilleur logement, des loisirs, l'éducation, etc.

A l'heure où l'on parle de crise dans le textile, dans l'habillement et l'équipement ménager, ces chiffres font réfléchir. Redonner un pouvoir d'achat aux familles, c'est aussi faire tourner nos usines.

Sur le plan humain et moral enfin, ces chiffres de privations nous révoltent parce qu'ils empêchent des hommes, des femmes, des enfants de VIVRE et de s'épanouir.

Il faut mettre fin à cette injustice. Et cela est matériellement possible pour le plus grand bien des familles et du pays.



Il est possible de mettre fin à ce scandale !

NOUS avons déjà démontré, à plusieurs reprises que la majoration de 20% de l'ensemble des prestations familiales demeure possible. Il y a à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, un SOLDE CREDITEUR DES COTISATIONS ALLOCATIONS FAMILIALES DE PLUS DE 250 MILLIARDS.

Cet argent, QUI APPARTIENT AUX FAMILLES, a été utilisé EN TRESORERIE SEULEMENT, au profit d'autres branches de la Sécurité Sociale dont l'équilibre réclamait une réforme plus profonde que cette utilisation en trésorerie des fonds familiaux.

Mais même si, à la limite, on fait abstraction du solde créiteur (auquel les Caisses d'Allocations Familiales ne renoncent pas), LES COTISATIONS ACTUELLEMENT ENCAISSEES PERMETTENT DE MAJORER DE 20% L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS FAMILIALES.

LES 7 ANNÉES DE «VACHES MAIGRES» D'UNE FAMILLE OUVRIÈRE

Entre le 1er janvier 1952 et le 1er octobre 1958, Le Budget MINIMUM indispensable d'une famille de 4 personnes, dont 2 enfants de moins de 10 ans, a AUGMENTÉ A CAUSE du COUT de la VIE de

→ 23.528 Frs

Mais pendant ces 7 années là les Prestations Familiales de ce même foyer n'ont augmenté que de

→ 1.077 Frs

UN AUTRE CALCUL

Salaire d'un père de famille	40.000 F
Allocations familiales pour une famille de 2 enfants	12.365 F
Ressources totales :	52.365 F
Minimum vital indispensable pour une telle	

famille (Budget U.N.A.F. au 1er octobre) 84.528 F
Chaque mois, il y a dans cette famille un manque à vivre, UN MANQUE A ACHETER de :
84.528 F — 52.365 F = 32.163 F
MANQUE A ACHETER ANNUEL pour chaque famille :
32.163 F x 12 = 385.956 F

QU'AVONS-NOUS FAIT AVEC POUR LEUR EMANCIPATION

Lettre à un nouvel adhérent

par Gaston CICERON

Tu ne fais partie de notre famille syndicale que depuis peu de temps! L'autre jour dans la rue, tu as croisé un Africain. Cette rencontre t'a remis en mémoire une question que tu t'es souvent posée en regardant la carte du Monde : « Qu'a fait la C.F.T.C. pour l'émancipation des travailleurs de couleur ? »

Aujourd'hui, j'aimerais faire avec toi le bilan de cette action. Cependant, tu me permettras de poser autrement la question : « Qu'avons-nous fait avec nos frères d'Outre-Mer pour leur émancipation sociale ? »

Puis le travail s'est amplifié de telle manière qu'il a fallu prévoir rapidement des rencontres interafricaines :

Les militants formés en collaboration avec la C.F.T.C.

SONT ACTUELLEMENT
LES MEILLEURS D'AFRIQUE!

— Ainsi du 20 au 26 octobre 1950, pour la première fois dans l'histoire de l'Afrique, des Délégués ouvriers venus de tous les Territoires d'Afrique de langue française, se sont rencontrés à LOME (Togo).

Cette rencontre fut à la fois le premier Congrès syndical africain et la première session d'études inter-territoriale.

— En Mars 1954, une rencontre analogue eut lieu à DOUALA au Cameroun.

Mais l'on peut dire que le couronnement de tout ce travail de formation a été la tenue à LOME, du 9 au 29 janvier 1956 de la première UNIVERSITE OUVRIERE AFRICAINE, avec le concours de la C.I.S.C. et en collaboration avec l'O.I.T., l'U.N.E.S.C.O. et l'Organisation Mondiale de la Santé.

Notre action de formation, commencée en Afrique, a eu son prolongement en Europe. En effet, nous avons, avec nos camarades, multiplié des démarches, afin que des bourses leur soient octroyées, soit par le B.I.T., soit par l'U.N.E.S.C.O. — En plus des stages organisés par ces Institutions, nos camarades passaient un certain temps à nos Services, afin de mieux découvrir nos structures syndicales d'Europe et nos méthodes d'action. A l'occasion des derniers Congrès de la C.F.T.C., nous avons également fait de notre mieux pour qu'un certain nombre de militants participent aux travaux de cette instance confédérale et des sessions de perfectionnement ont, ensuite, été organisées à l'ur intention à Bierville.

Nous pouvons dire que cette action a porté pleinement ses fruits, car même nos adversaires les plus aveugles sont forcés de reconnaître que les militants qui ont été formés avec la collaboration de la C.F.T.C. sont ac-

tuellement parmi les meilleurs d'Afrique.

Notre effort de formation a toujours été tendu vers l'action. Chez nous, la formation est toujours conçue pour l'action et la formation se parfait par l'action. Ainsi donc, dès qu'il a été possible de faire du syndicalisme dans nos pays d'Outre-Mer, nos militants ont été à la pointe du combat ouvrier. Il faudrait ici de très longs développements pour tracer un bilan à peu près complet, ce qu'il est impossible de faire dans un simple article, aussi sommes-nous bien contraints de rappeler un peu brièvement les dates qui marquent les grandes étapes de cette lutte ouvrière :

LES ETAPES QUI MARQUENT UNE BELLE LUTTE OUVRIÈRE

AVRIL 1956: Abolition du Travail Forcé.

JUIN 1950: Réglementation du travail des fonctionnaires.

DECEMBRE 1952: Promulgation d'un Code du Travail, aussi progressif que notre Code Métropolitain et même plus avancé en certains points. D'un coup, les travailleurs Ultra-Marins ont ainsi obtenu une législation complète, leur permettant notamment :

— de prétendre à un salaire garanti
— au repos hebdomadaire
— à une durée du travail réglementée
— à une représentation au sein de

Commissions Consultatives du

Travail ou de Comités d'Hygiène et de Sécurité
— à élire des Délégués du Personnel
— à désigner des assesseurs près de Tribunaux du Travail
— à conclure des conventions collectives

— à recourir à la grève dans certaines formes.
De plus, ce Code du Travail avait posé le principe de l'institution d'un Régime d'Allocations Familiales. Ce texte promulgué, il a fallu se battre et se battre durablement, pour en obtenir l'application et le respect des clauses qu'il contient.

JUIN 1957: Institution d'un régime de Prestations Familiales.

FEVRIER 1957: Publication d'un dé-

cret sur la mise en place d'un régime de Prévention et de Réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles.

JANVIER 1958: Institution d'un Régime de Retraite en A.O.F., celui-ci découlant de la signature d'une dizaine de conventions collectives fédérales, dont la discussion avait été nettement conduite par nos camarades.

Reconnaisant le rôle répondant joué par nos organisations, les Délégués ouvriers unanimes ont voulu confier la Présidence de l'Institution qu'ils venaient de créer, à notre ami DAVID SOUMAH.

SUITE PAGE 3



NOS FRERES D'OUTRE-MER SOCIALE?

SUITE DE LA PAGE 8

Des conventions collectives, nous venons de le dire, ont été signées en A.O.F. et dans tous les autres Territoires. Elles ont permis une nette progression des conditions de travail de nos camarades et une grande amélioration des salaires.

Ainsi, l'action syndicale Outre-Mer, malgré des difficultés énormes, a été très payante.

Mais, notre syndicalisme n'est pas un syndicalisme d'atelier. C'est un grand Mouvement qui entend défendre et représenter les travailleurs sur tous les plans professionnels, sociaux et économiques.

L'une de nos grandes préoccupations: instaurer les bases d'une économie humaine

Le problème économique de l'Outre-Mer a donc été une de nos grandes préoccupations. Avec nos camarades, nous nous sommes efforcés de définir les normes d'une économie humaine. Successivement Gérard ESPERET — à la seconde session internationale de l'O.I.T. pour les Plantes, tenue à la HAVANE en mars 1953 — et Maurice BOULADOUX — à la 36me Conférence Internationale de l'O.I.T. tenue à GENEVE en Juin 1953 — ont demandé une action du B.I.T. auprès des organismes internationaux, dans le but d'arriver à une réglementation du marché mondial des produits de base des pays ultra-marins et au vote d'une convention internationale qui permettrait d'inclure des clauses sociales, dans les contrats portant sur le commerce des produits des plantations.

La CFTC a donné l'exemple d'une véritable communauté fédérale!

Mais, Outre-Mer, il ne se pose pas seulement des problèmes économiques. Au cours de ces dernières années, d'importantes réformes politiques se sont avérées nécessaires. Notre organisation n'avait pas à proposer des options politiques, mais restant sur le terrain syndical, qui est le sien, elle a proclamé avec la C.I.S.C. que l'aspiration des Peuples à l'autonomie était légitime et elle a appelé de ses vœux une évolution des structures politiques qui placerait les Peuples d'Outre-Mer dans une Communauté Fédérative avec la France.

Joignant l'exemple à la parole, la C.F.T.C., dès MAI 1955, avait souhaité que ses Organisations d'Outre-Mer se constituent en Confédérations directement affiliées à la C.I.S.C. — Ces transformations une fois opérées, il ne manquait plus qu'un organisme coordinateur où toutes ces nouvelles Centrales devaient se trouver sur un



Photo UNESCO E. Schwab.

Dans aucune autre région du Monde, le syndicalisme a porté tant de fruits en si peu d'années: en 12 ans nous sommes passés d'un régime de travail forcé à celui d'une législation avancée!...

à notre ami Gérard ESPERET — Secrétaire-Délégué au C.O.S.U.F. — on ne sait plus s'il est C.F.T.C. ou s'il est Ultra-Marin tellement est grande l'affection que lui portent nos camarades d'Outre-Mer.

Voilà très brièvement esquissé un véritable bilan de victoires de l'action syndicale Outre-Mer. On peut dire que dans nulle autre partie du Monde, le syndicalisme a produit tant de fruits en si peu d'années: de 1946 à 1958, en 12 ans, nous sommes passés du Régime du Travail Forcé à celui d'une Législation des plus avancées!

Gaston CICERON.

TOUS LES PAYS SOUS-DEVELOPPES

Lu dans l'excellent livre de Tibor MENDE, « Entre la peur et l'espérance » :

« Chaque jour, il deviendra de plus en plus clair que le véritable problème des pays économiquement sous-développés n'est pas d'acquérir des marchandises leur permettant d'imiter la manière de vivre de l'Occident, mais bien de briser l'inférieur cercle vicieux qui les rend de plus en plus pauvres par rapport à la minorité privilégiée de l'humanité. »

Il faudrait jouer la politique du don désintéressé en investissant dans ces pays :

POUR LA VALEUR D'UN SEUL SOUS-MARIN ATOMIQUE

Or, « la contribution réelle des U.S.A. au développement économique génératrice de richesses sur trois continents et pour plus d'un milliard d'hommes, ne représente guère plus que ce que les Etats-Unis doivent dépenser chaque année pour le stockage de leurs excédents alimentaires invendables (700.000 dollars par jour). Quant aux crédits votés annuellement pour l'assistance technique à tous les pays sous-développés, ils dépassent à peine le prix d'un des derniers types de sous-marin atomique en construction aux Etats-Unis (113 millions de dollars pour 1957-58. Le « Triton », sous-marin atomique, coûte 100 millions de dollars). »



PHOTO FR. PICARD

La CFTC au 1^{er} rang

dans le domaine de l'éducation syndicale et ouvrière

CHAQUE ANNEE

Près de 3000 Militants vont à « l'Ecole » de BIERVILLE

Notre centre d'éducation ouvrière où nous aurons en 1958 organisé plus de 80 sessions de 4 à 10 jours, touchant 2.700 militants.

Au calendrier de 1959, 115 sessions et rencontres diverses sont prévues.

Un nombre considérable de « programmes » différents sont mis au point chaque année par l'Institut Confédéral et aussi par les Fédérations et les Commissions Confédérales spécialisées, en collaboration avec l'Institut.

Nous pouvons aussi évaluer à plus de 300 le nombre de professeurs, spécialistes, militants et dirigeants qui viennent apporter leur concours à l'enseignement et qui, pour cela, s'adaptent aux méthodes actives utilisées à Bierville.

800 militants à nos Ecoles Normales Ouvrières

Nos sessions régionales d'Ecoles normales ouvrières réalisent chaque année une trentaine de sessions de 4 à 7 jours, sur un thème d'études identique pour tous, et suivies par plus de 800 militants accompagnés souvent de leurs familles.

300 JOURNÉES D'ÉTUDES

que l'on peut évaluer à plus de 300 dans une année et qui se tiennent les samedis ou les dimanches au plan régional, mais plus souvent au plan départemental ou local.

La moyenne de participants à ces journées se situe entre 20 et 50.

Les très nombreuses soirées d'études organisées dans toutes les Unions locales un peu importantes.

1000 militants suivent des Etudes Syndicales

qui utilisent la technique des cours par correspondance, mais qui permettent d'associer au travail personnel un travail d'équipe, sous la direction d'un animateur, sont suivies par près d'un millier de syndicalistes, chaque année.

La Revue du militant : « FORMATION » dont la formule en cahiers séparés facilite une documentation classée rationnellement.

Comparées aux possibilités offertes aux dirigeants des Entreprises

NOS CHANCES sont-elles ÉGALES ?

S'il est une certitude partagée par tous à la C. F. T. C., c'est bien celle qui porte sur la nécessité de la formation des syndicalistes, cette formation étant étroitement liée aux responsabilités par l'action syndicale de tous les jours.

Cela explique l'importance des activités éducatives qui mettent notre Mouvement au premier rang de ce qui est réalisé en France dans ce domaine de l'Education syndicale et de l'Education ouvrière.

Permettre au syndicaliste de faire un effort de culture correspondant à ses besoins, à son niveau de connaissances et d'expérience, à son temps disponible, cela n'est-il pas une gageure ? Surtout si l'on considère que notre syndicaliste est un adulte qui a quitté l'école depuis de nombreuses années, un père de famille qui doit rendre des services à la maison et a des devoirs d'éducation et de présence auprès de ses enfants, un salarié dont le niveau de vie est souvent modeste, un militant qui consacre un certain temps à la défense de ses camarades, au fonctionnement de son Syndicat ou de sa Section, ceci entraînant justement pour lui le désir d'augmenter ses connaissances, de perfectionner ses moyens d'expression écrits et oraux, d'acquérir une méthode de travail personnel, cela pose aussi tout un problème humain, d'équilibre dans sa vie, de connaissance et de maîtrise de soi, qui font également partie intégrante d'une véritable culture.

Pour répondre à cet aspect éducatif de sa tâche, la C.F.T.C. peut présenter, chaque année, un bilan considérable, dont nos lecteurs trouveront dans cette page une rapide idée.

A ces activités si nombreuses, si diverses, toutes les organisations du Mouvement participent. Il y a là un effort commun fécond, constructif.

Depuis des années, nous avons fait campagne pour que les syndica-

Dans la seule année 1958 les stagiaires de BIERVILLE ONT PERDU 20 millions de Francs de salaire

listes puissent participer à une session d'études sans risque de rompre leur contrat de travail ou sans être obligés de prendre sur leur congé annuel. La loi sur le Congé-Education répond à cet objectif. De plus, elle est une reconnaissance officielle du droit à la culture, du monde ouvrier. Nous continuons notre action dans le domaine contractuel, pour que, de plus en plus, les con-

ventions collectives comportent une clause améliorant si possible la loi, et permettent également aux délégués du personnel, aux membres des Comités d'entreprise, d'utiliser sur leurs heures de délégation un certain temps pour des sessions d'études organisées à leur intention, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

Un effort culturel de l'ampleur de celui de la C.F.T.C. coûte cher. Il coûte cher au Mouvement. Il coûte cher aux syndicalistes.

Si nous évaluons les pertes de salaires totales subies par les 2.700 sessionnaires qui auront passé à Bierville en 1958, pour un séjour moyen de 5 jours ouvrables et un

gain moyen journalier de 1.500 F, nous arrivons à une somme de 20.250.000 F. Sur cette perte, nous ne remboursons que 500 F par jour, et seulement pour la moitié des sessionnaires. Voilà un ordre de grandeur. Il est évident qu'il y a là un problème crucial à régler.

Raymond LEBESCOND.

(SUITE PAGE SUIVANTE)



Photo Manson

Les syndicalistes demandent L'ÉGALITÉ DES MOYENS DEVANT LA CULTURE

(Suite de la page 10)

Nous pensons que le Ministère du Travail a un rôle très important à jouer au sein du gouvernement pour faire prévaloir une politique d'éducation ouvrière qui, entre autres, aiderait financièrement les réalisations syndicales.

Des formules diverses peuvent être recherchées.

Les subventions économiques et les bourses culturelles sont suffisamment nombreuses et monnaie courante dans tous les Ministères, pour que le Monde du Travail ne se trouve pas systématiquement écarté d'une aide qui rétablirait — en petite partie — un peu d'équité.

Nous avons déjà eu l'occasion de l'exposer à plusieurs reprises, tous les pays étrangers ont une politique en ce domaine.

Nous pensons que l'égalité des chances devant la culture ne peut pas aller sans son corollaire : l'égalité des moyens. Et nous en sommes loin !

Quelle est la situation actuelle ?

D'un côté, les dirigeants des grandes Entreprises publiques et privées, les hauts fonctionnaires, avec lesquels les syndicalistes ont à débattre de leurs conditions de vie, ont reçu la formation qui est la leur :

1) Parce qu'ils appartenaient à une famille aisée (n'oublions pas que 2 % seulement des étudiants accédant à l'enseignement supérieur sont ouvriers).

2) Parce qu'ils ont bénéficié de l'équipement scolaire : Facultés, professeurs, payé par la Nation. Nous savons aussi que, dans ce domaine, il faut investir davantage encore.

Pour l'humanisation du travail

BEAUCOUP seront à même de dire que le travail féminin n'est qu'une des modalités du travail humain et que sa protection est comprise dans l'ensemble de la législation ouvrière.

C'est vrai ; cependant on doit reconnaître que chaque fois qu'une action a été entreprise et a obtenu une amélioration des conditions de travail de la femme, les hommes en ont, par la suite, automatiquement bénéficié.

En matière de durée du travail

La loi du 19 mai 1874 limitait la durée quotidienne du travail des enfants et instituait le repos du dimanche pour les enfants et les jeunes filles mineures seulement.

Sous la pression des travailleuses, la loi du 2 novembre 1892 réglementa la durée du travail des femmes de tout âge, instituant pour toutes le repos hebdomadaire et fixant au maximum à 60 heures par semaine le travail effectif des jeunes filles de 16 à 18 ans et à 11 heures pendant six jours ouvrables, soit 66 heures par semaine, le travail des jeunes

filles de plus de 18 ans et des femmes adultes.

C'était déjà un énorme progrès et pourtant c'était encore bien dur !

Poursuivant leur action, les syndicats susciterent la loi du 30 mars 1900 qui, en deux étapes de 4 ans, aboutit à fixer la durée maximum du travail des femmes de tout âge à celle qui était déjà en vigueur pour les enfants, c'est-à-dire 10 heures par jour.

Enfin, par la loi du 4 mars 1913, fut obtenue la généralisation à 10 heures par jour du travail des hommes occupés dans les mêmes locaux que des femmes ou des enfants.

La loi du 23 avril 1919 apporta une unification plus complète, reconnaissant le principe de la limitation de la durée du travail à 8 heures

hommes que par les femmes, ces dernières la désirant encore davantage que leurs collègues masculins.

En matière d'âge de la retraite

Sur un autre plan, les travailleuses du secteur privé font campagne pour l'obtention d'une retraite à part entière à l'âge de 60 ans au lieu de 65 ans.

Les hommes devraient soutenir cette revendication au lieu de s'élérer contre elle, car si elle était obtenue, une généralisation pourrait s'ensuivre à l'avenir, satisfaisant à une justice d'ensemble. D'autre part, cette mesure permettrait aux jeunes dont le nombre va toujours croissant de trouver les débouchés qui leur sont nécessaires.



Menottes de . . . Sécurité Cette ouvrière est chargée d'emboutir un élément d'une machine à laver. A ses deux poignets sont attachés des dispositifs de sécurité qui empêchent la machine de fonctionner lorsque l'ouvrière a les mains sous l'outil. Par surcroit de sécurité, deux interrupteurs sont placés à la hauteur de ses yeux, il faut les actionner pour permettre la machine en mouvement. (Photo B.I.T.)

par jour ou 48 heures par semaine pour tous les travailleurs des deux sexes et de tout âge, limitation ramenée du reste à 40 heures par la loi du 21 janvier 1936.

Plus de 50 ans de lutte pour en arriver là ; un nombre important de militantes syndicalistes menant successivement et inlassablement une action. En défendant leurs conditions de vie de femmes, n'ont-elles pas servi en fait la cause ouvrière tout entière ?

A l'heure actuelle, l'action se place sur le terrain suivant : certains groupements, apparemment bien intentionnés, se préoccupent plus spécialement des conditions d'existence des travailleuses ayant des charges familiales, préconisent des horaires différents de travail pour les femmes. Or, les travailleuses adhérentes à la C.F.T.C. — réalistes et objectives — préfèrent à cet arrangement le retour aux 40 heures avec un pouvoir d'achat garanti et les deux jours de repos consécutifs, formule souhaitée tout autant par les

De ces quelques rappels, deux constatations se dégagent :

La première, c'est que l'action revendicative menée par les travailleuses a toujours pour résultat une humanisation plus grande du travail, au profit de tous.

La deuxième, c'est qu'en fait, toutes les améliorations dont profite la génération actuelle, n'ont pas été obtenues que par la lutte incessante d'un nombre important d'hommes et de femmes qui ont compris que, seule, l'union dans l'action syndicale peut transformer une société.

Beaucoup de choses restent à faire, et dans cette ère atomique où l'homme sera dominé par le scientifique et le technique, il est absolument indispensable et urgent pour les travailleurs de renforcer le syndicalisme. Il apparaît donc que les femmes se doivent d'y adhérer de plus en plus nombreuses, soucieuses qu'elles sont de sauvegarder « l'Humain » qui les touche de si près.

Simone TROISGROS.

R. LEBESCOND.

Les cheminots doivent lutter

Modernisation, rationalisation, efficacité, rentabilité, tels sont les buts que la SNCF a assignés à sa politique d'investissements dans un passé récent et qu'elle se propose d'atteindre dans un avenir rapproché à la faveur de la réalisation de son troisième plan d'équipement.

Ainsi elle pourra poursuivre l'œuvre entreprise dans des domaines aussi variés que ceux de la conversion de la traction, de la modernisation des installations de sécurité, de l'exploitation économique des lignes secondaires et du développement de l'automatisation.

ET extrait d'un article de Presse de Monsieur A. SEGALAT, Président du Conseil d'Administration de la SNCF, à propos de l'emprunt 1958, rappelle aux Cheminots si besoin en était que si le Chemin de fer de 1958 est très loin de celui de 1858, sa reconversion est loin d'être terminée.

Les 15 années qui viennent vont amener à nouveau de profondes modifications dans les conditions d'exploitation et par contre-coup dans les conditions de travail des cheminots.

Tous les Cheminots Cadres et exécutants sont fiers de leur Che-

min de Fer 1958. Ils sont fiers mais inquiets pour l'avenir. Qu'allons-nous devenir dans tout cela? Quelles seront demain nos conditions de travail, de salaire, de retraite, d'avancement? Telle est la question qu'ils posent et auxquelles la SNCF est incapable de répondre.

par Paul BUTET, Secrétaire Général

Que l'on nous comprenne bien: nous ne voulons pas « viser » tel ou tel chef de Service qui a certainement, au moment où se posent dans son secteur des problèmes de modernisation, le souci de son personnel, c'est l'ensemble du système qui est en cause. Toutes les ressources de la technique, de l'intelligence sont mises en oeuvre pour la machine, mais non pour l'homme.

Nous sommes POUR le progrès technique... MAIS...

les travailleurs doivent être associés à tout plan d'ensemble de modernisation pour que les problèmes humains soient posés et réglés en même temps que les problèmes techniques.

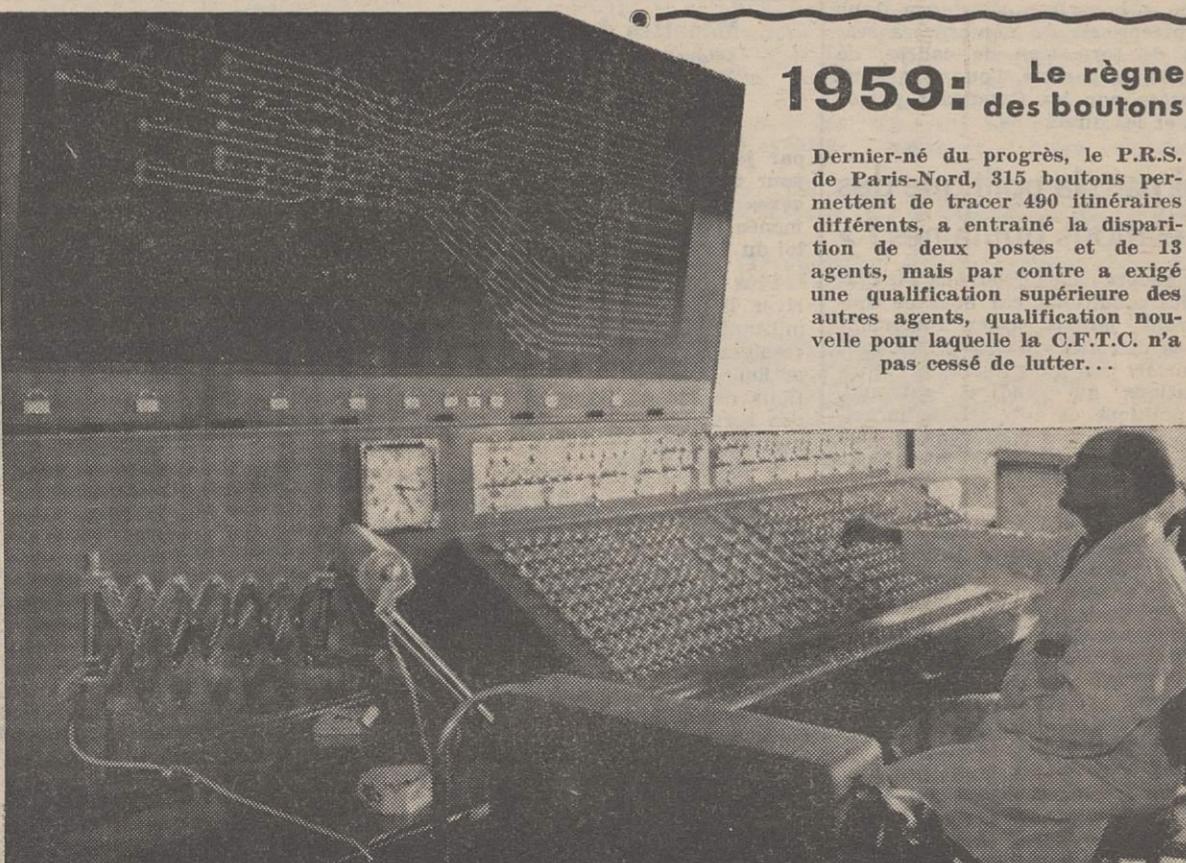
La Modernisation doit amener une réduction de la peine et de la durée du travail.

La Modernisation doit relever le niveau de vie des travailleurs.

pour ne pas être sacrifiés à la technique!

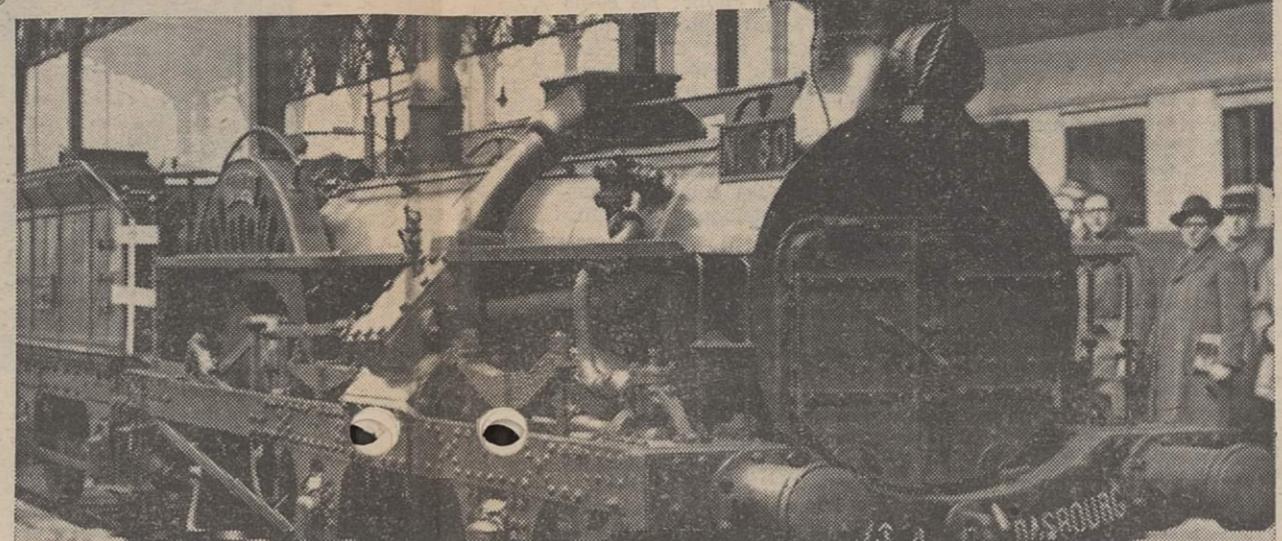
1959: Le règne des boutons

Dernier-né du progrès, le P.R.S. de Paris-Nord, 315 boutons permettent de tracer 490 itinéraires différents, a entraîné la disparition de deux postes et de 18 agents, mais par contre a exigé une qualification supérieure des autres agents, qualification nouvelle pour laquelle la C.F.T.C. n'a pas cessé de lutter...



1871: Parfois 40 heures sans repos!

En 1871, les mécaniciens et chauffeurs travaillaient fréquemment quarante heures sans repos et souvent douze heures sans manger, et ils étaient obligés de faire les petits travaux de réparation sur leur machine. Il leur a fallu vingt années de lutte pour obtenir une première réglementation...



C'est à partir de ces lignes générales que notre action professionnelle s'est développée ces dernières années, c'est sur ces bases qu'elle se poursuit. Nos revendications pour les meilleurs salaires, la Productivité (Conséquence de la Modernisation) le P4, le reclassement de certains grades, la réduction

la durée de travail (40 h.) vont dans ce sens. Mais l'action syndicale n'est pas seulement Nationale; c'est aussi à la base qu'elle doit se manifester. Ce sont tous les cheminots qui à l'échelon de leur établissement, par leurs Comités Mixtes doivent poser en permanence ces problèmes.

PROGRAMME COMMUN

C.G.T., C.F.T.C., Cadres Autonomes et C.G.C.

Les 4 organisations ci-dessus ont décidé de présenter un programme commun en vue des discussions à venir concernant les salaires et pensions.

Elles ont chiffré le retard de la rémunération des Cheminots à 25,7% en Octobre 1958.

Elles demandent en première étape, dans le but d'obtenir une augmentation minimum de 11% et, compte tenu d'une incorporation dans le traitement comptant pour la pension :

a) de la récente augmentation des parts de productivité (3,02),

b) de 5% de majoration résidentielle (soit 1/3 de la majoration correspondant à la zone la plus favorable).

— un traitement national de base de 25.000 francs par mois.

Etant entendu que :

— La part de productivité serait ramenée à 1.340 F.

— L'indemnité spéciale dégressive serait maintenue à sa valeur actuelle.

— La prime de fin d'année serait calculée avec une notation uniforme M 2.

— Les primes de production, gestion, rendement etc... seraient majorées uniformément de 11% en attendant un examen ultérieur du problème général des primes.

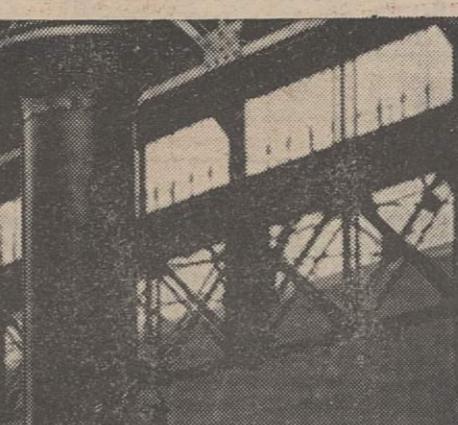
Les 4 organisations ont décidé de déposer ce programme commun à la Commission Mixte du Statut en vue de sa discussion dès les premiers jours de Janvier 1959.

Pour la C.G.T.
HERNIO

Pour la C.F.T.C.
NICOLAS

Pour les C. Autonomes
DECODUN

Pour la C.G.C.
VAGNER



Nouvelle bataille DES SALAIRES

O ne peut plus y arriver: les prix ont monté et montent encore. Les salaires eux, ne bougent pas. Tout cela se traduit par une baisse du pouvoir d'achat des cheminots dans une période où il est là, avec trois semaines d'avance sur le calendrier. Comment sortir de là? c'est la question qui se pose ici et là, dans les bureaux, les gares, les dépôts, les ateliers, les chantiers.

C'est aussi la question que se sont posées les dirigeants des organisations syndicales qui n'ont pas attendu le premier gel pour chercher une solution, contrairement à ce qu'on affirme si volontiers dans les conciliabules de cheminots non syndiqués, toujours disponibles pour donner un conseil, trouver une solution originale, sans se mouiller ni payer.

Se réunir à la tête

Dans ce domaine, l'orientation de la C.F.T.C. n'a pas changé: le problème des salaires et des retraites est une affaire qui se discute à l'échelon national avec les dirigeants de la S.N.C.F. et les représentants du Gouvernement, donc c'est d'abord à la tête des Organisations Syndicales qu'il convient de se rencontrer pour essayer de définir un programme revendicatif commun.

C'est une position qui est d'ailleurs bien comprise par l'ensemble des cheminots qui savent très bien que le chef d'établissement sur le plan local n'a absolument pas son mot à dire dans les salaires sauf à se syndiquer si ce n'est déjà fait, pour défendre son salaire de cheminot comme les autres.

Tout le monde sait, ou tout au moins tous les cheminots qui ne sont ni sourds, ni aveugles, savent qui si la C.F.T.C. n'a jamais fait de l'unité d'action une fin en soi, elle n'a rien négligé pour faire en sorte que chaque fois que cela est utile à l'intérêt des cheminots, des rencontres entre organisations syndicales se tiennent.

Ces efforts de la C.F.T.C. pour réunir les responsables des Organisations Syndicales et rechercher les bases d'un travail commun n'ont pas toujours été couronnés de succès dans le passé. Le fait que quatre organisations, la C.G.T., la C.F.T.C., les Cadres Autonomes et la C.G.C. se réunissent depuis plusieurs semaines est un résultat non négligeable.

Etablir un programme commun

C'est la tâche à laquelle se sont attelés les responsables des quatre Organisations Syndicales dans les réunions des 12 et 24 novembre et 2 décembre. Avant de définir des objectifs à atteindre, les dirigeants des Organisations Syndicales ont établi en commun une base de départ. Partant des accords de novembre 1957 qui fixaient le retard des salaires des cheminots à 20,1%, les salaires en retard étant ceux effectivement payés en janvier 1957 et la situation économique à considérer celle de juin-juillet 1957, un accord s'est réalisé sur 25,72% par rapport aux salaires de novembre 1958.

Ainsi, il y a accord pour estimer à 25,72% de la masse salariale, le crédit qui serait nécessaire pour combler le retard des salaires des cheminots par rapport aux salaires industriels et au coût de la vie. Personne, bien entendu, ne se fait d'illusions sur la possibilité d'obtenir d'un seul coup un tel crédit. Aussi, à l'intérieur de ce cadre appuyé sur des données indiscutables (retard constaté devant la Commission

mixte en novembre 57, variation des indices officiels des prix et des salaires), les Organisations Syndicales ont décidé de réclamer en première étape :

1) Une revalorisation des retraites égale à la revalorisation des salaires d'octobre 58 (productivité 57).

2) Une revalorisation générale des salaires et retraites dont le minimum ne devrait pas être inférieur à 11% des taux actuels.

Le 10 décembre, les Organisations Syndicales se réunissent à nouveau et précisent leurs revendications.

Un réveil syndical indispensable

Il ne suffit pas que des revendications soient formulées par les plus importantes des Organisations Syndicales pour qu'elles deviennent une réalité. Tout le monde sait que les bonnes choses n'arrivent pas comme cela, toutes cuites. Il faut pour ar à la roue. Dans les meilleures circonstances, il faut aider le destin. Dans les moins bonnes, il faut parfois le forcer.

Les cheminots doivent bien se persuader que les circonstances ne sont pas des meilleures et que s'ils ont vraiment envie de sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent présentement, ils n'ont pas d'illusions à avoir: ils devront se battre.

Le moment va bientôt venir où il ne suffira plus de parler de justice ou d'équité. Le moment où pour forcer la constipation du Ministre des Finances (maladie chronique liée à la fonction comme chacun sait), il faudra répondre massivement à l'appel à l'action des Centrales Syndicales. Nous n'en sommes pas encore à ce stade, c'est vrai, mais il n'est pas trop tôt pour nous y préparer, pour regonfler les copains qui risqueraient de flancher. Et aussi, pourquoi ne pas le dire? pour commencer à moucher les gros malins qui dénigrent les syndicats, font semblant de croire que parce que les cheminots ont une bonne mine, on va leur servir des bons salaires sur un plateau, s'il vous plaît.

Si les cheminots ne veulent pas avoir une bonne mine à Pâques, puis la même en plus long à la Trinité, ils ont grand besoin de ne pas s'endormir. Ils ont grand besoin d'ouvrir les yeux bien grands, de se rendre compte que sans syndicat ils pourront toujours se brosser d'augmentations de salaires et d'en tirer les conséquences en prenant une option syndicale. L'éventail est bien assez large pour satisfaire les plus exigeants. Seuls, des préjugés éculés ou un égoïsme borné, peuvent les maintenir en dehors du coup dans l'indépendance qui s'affirme mais ne se démontre pas.

André NICOLAS

LA SECURITE SOCIALE à la S. N. C. F.

VERS LE LIBRE CHOIX?

La discussion du chapitre « Sécurité Sociale » a commencé le jeudi 13 novembre à la Commission Mixte. On se souvient qu'une première discussion avait eu lieu sur le même sujet en 1956. La CFTC avait demandé et continue à demander : la distinction entre la médecine de soins (libre choix du médecin), la médecine du travail (non encore appliquée à la SNCF) et la médecine de contrôle, l'institution des voies de recours (contestation sur la date de reprise du service par exemple), enfin la gestion paritaire.

Nous avons dit dans le précédent numéro du Cheminot de France ce que nous pensions en gros du nouveau projet de la SNCF.

Sur les voies de recours nous avions à peu près satisfaction. Restent les deux autres points.

GESTION PARITAIRE

A l'article 1er paragraphe 1 ainsi rédigé dans le projet :

« Les agents du cadre permanent en activité de service sont assurés dès leur admission, pour eux-mêmes et pour leurs ayants droit, par le régime particulier de la S.N.C.F. contre les risques de maladie, décès, accidents du travail ou maladies professionnelles et pour les charges de maternité, dans les conditions définies au présent chapitre. »

Nous avons proposé l'adjonction suivante :

« le régime particulier de la S.N.C.F. est géré par un Conseil d'administration, dont la composition et les prérogatives sont celles dévolues aux Conseils d'Administration des Caisses Primaires de Sécurité Sociale du régime général. »

On ne veut pas comprendre ce que nous voulons. On nous accuse, à mots couverts bien sûr, de vouloir brader le régime particulier. On ne voit d'ailleurs pas très bien pourquoi la C.F.T.C. aurait tellement envie de se débarrasser du régime particulier. Ce que nous voulons est à la fois plus simple et plus difficile à obtenir.

Nous disons : la Caisse de Prévoyance a pour mission de donner aux familles des cheminots les moyens de se soigner et là il y a une gestion paritaire, c'est-à-dire Conseil

d'Administration dans lequel il y a des délégués des cheminots qui sont associés aux décisions. En ce qui concerne les cheminots eux-mêmes, c'est la S.N.C.F. elle-même et son Service Médical qui décident, seuls, sans que les cheminots soient associés aux décisions. Bonnes ou mauvaises les cheminots doivent subir ces décisions concernant leur santé. Voilà ce que nous ne voulons plus.

En matière de prestations familiales, c'est la même chose. Nous voulons que des représentants du personnel soient associés aux décisions.

La discussion de ce point sera reprise à la fin du chapitre. D'ici là, nous espérons bien pouvoir trouver un terrain d'entente avec d'autres organisations syndicales et si possible avec toutes les organisations syndicales.

LIBRE CHOIX ? OU NON ?

La S.N.C.F. propose le libre choix parmi les médecins S.N.C.F. de la localité pour les visites à domicile.

Voici le texte de l'article 2 qui traite de ce sujet :

« L'agent du cadre permanent atteint d'une maladie d'origine non professionnelle ou blessé en dehors du service à droit :

1^o) aux soins gratuits qui lui sont dispensés par les médecins et auxiliaires médicaux désignés par la S.N.C.F.

L'agent peut toutefois :

— exercer son choix parmi les médecins de la S.N.C.F. de la localité de son domicile, dans les conditions définies par la S.N.C.F., pour les visites qui lui sont dispensées à ce domicile ;

— consulter, après avoir eu recours à l'organisation médicale de la S.N.C.F. (1) et obtenu l'autorisation du Service médical, un médecin spécialiste de son choix ; la consultation de ce médecin lui est alors remboursée à 100% du tarif homologué par la Commission Nationale des Tarifs ;

2^o) aux prestations servies aux agents en activité par la Caisse de Prévoyance dans les conditions définies par le règlement de ladite Caisse ;

3^o) au maintien de la rémunération, dans les conditions et délais définis aux articles 3 et 4, en cas d'interruption de service reconnue justifiée par le médecin de la S.N.C.F. »

Bien entendu, la C.F.T.C. n'est pas d'accord avec ce texte.

Dans sa proposition la C.F.T.C. tient compte du fait que des cheminots sont satisfaits du service médical de la S.N.C.F. Pour les spécialistes par exemple, les critiques sont très limitées. Pour la médecine générale, il y a des cheminots qui ne se plaignent pas du système actuellement en vigueur. D'autres s'en plaignent. Il est injuste que le malade qui n'a pas confiance dans le médecin imposé par l'employeur soit contraint, s'il veut consulter un autre praticien, de subir toutes les conséquences de ce choix : aucun remboursement, ni sur les honoraires médicaux ni sur les dépenses pharmaceutiques.

C'est pour cela que la C.F.T.C. a proposé la rédaction suivante de l'article 2 :

(1) « Médecin local et médecin socialiste de la S.N.C.F., ce dernier pouvant être consulté sur l'initiative du médecin local ou sur demande de l'agent à ce médecin local. »

Les cheminots doivent pouvoir consulter le médecin de leur choix sans subir de préjudice

« L'agent du cadre permanent atteint d'une maladie d'origine non professionnelle ou blessé en dehors du service a droit :

1^o) aux soins gratuits qui lui sont dispensés par les médecins et auxiliaires médicaux désignés par la S.N.C.F.

L'agent peut toutefois, consulter un médecin de son choix ; les soins dispensés par le médecin ou l'auxiliaire médical lui sont alors remboursés à 100% du tarif homologué par la Commission Nationale des Tarifs ;

2^o) aux prestations servies aux agents en activité par la Caisse de Prévoyance dans les conditions définies par le Règlement de ladite Caisse ;

3^o) au maintien de la rémunération, dans les conditions et délais définis aux articles 3 et 4, en cas d'interruption de service reconnue justifiée par le médecin traitant. »

TELLE EST NOTRE POSITION SUR LE LIBRE CHOIX DU MEDECIN

Cette position tient compte des aspirations légitimes des cheminots.

Elle est réalisable. Il suffit pour cela que la Direction de la S.N.C.F. veuille bien admettre que si son service médical ne mérite peut-être pas en bloc tous les reproches qu'on a pu lui faire, des cheminots peuvent très légitimement avoir le désir de s'en passer. Ils le peuvent, il est vrai actuellement, mais cette possibilité n'est que théorique pour le grand nombre, trop pauvre pour exercer sa liberté de choix.

Nous indiquerons dans le prochain numéro du journal, les positions prises par notre Fédération C.F.T.C. sur les autres articles du projet.

Assemblée générale des Retraités de la Région Parisienne

Elle aura lieu le samedi, 3 Janvier 1959, à partir de 14 h. 30, au Siège de la C.F.T.C., 26, Rue de Montholon à Paris, Salle No 1 au rez-de-chaussée.

Elle est ouverte à tous les retraités, syndiqués ou non.

A tous nos adhérents retraités

En cette fin d'année 1958, nous lancons un pressant appel à tous nos camarades pour qu'ils acquittent sans tarder le montant de leur cotisation 1959. Que ceux qui le peuvent facilitent le travail des collecteurs en se rendant eux-mêmes à la permanence de leur groupe ou au domicile de leurs responsables.

Nous rappelons que les cotisations de 1959 n'ont pas été augmentées ; elles restent les mêmes que celles de 1958.

Nous demandons également à nos camarades de faciliter dans la mesure du possible, l'établissement de fiches de renseignements destinées à la confection d'une documentation pour notre Siège.

Les responsables des groupes donneront toutes précisions à ce sujet.

D'avance un grand merci à tous.

Offre d'emploi

Gardiennage dans Cités Nouvelles Région PARIS - ROUEN - LE HAVRE - logé chauffé - 2 ou 3 pièces + Cuisine + avantages en nature + rémunération.

S'adresser Société HLM., 149, Rue Cardinet à Paris 17^e - Tél. MARcadet 71-90 ou 70-57.

MAIGRE BILAN pour les retraités

CERTAINS de nos lecteurs se sentiront peut-être offusqués par le titre de cet article, cloîtrant en deux mots, les résultats de toute une année. Et pourtant !

Certes, le souvenir d'une augmentation de plus de 9% des pensions le 1-1-1958, pourcentage jamais atteint dans le passé, est encore tout frais dans nos esprits, mais le revers de la médaille n'a pas tardé à apparaître et on ne peut, en toute bonne foi, être taxé d'exagération en affirmant qu'il a éclipisé l'éclat d'une opération qui avait suscité parmi notre corporation des espoirs qui ont été loin de se réaliser.

— Ce fut d'abord le rappel payé aux actifs en 1957, duquel les retraités furent exclus, et qui suscita chez les retraités une amère déception.

— Ce fut enfin la montée du coût Pouvoirs Publics de faire bénéficier les retraités de la productivité de 1957, annulant par le fait même, la révalorisation du coefficient Salaires/Pensions qui retombe ainsi aux environs de 50%.

— Ce fut enfin la montée du coût de la vie et ce ne sont pas les quelques baisses que l'on essaie de monter en épingle qui ont amélioré le pouvoir d'achat des retraités. En ce qui concerne la viande notamment, malgré toutes les tentatives de menaces ou de persuasion des Pouvoirs Publics, on est bien forcé de reconnaître que force est résistée aux bouchers.

**

Soyons objectifs cependant en mentionnant l'augmentation du Fonds National de Solidarité. Ceux de nos camarades qui en sont les bénéficiaires, recevront 1.600 francs de plus par an.

Nous nous rendons compte que le nombre élevé des intéressés dans tout le Pays, entraîne pour le budget de l'Etat, une dépense importante, mais

l'Etat, de son côté se rent-il compte du caractère dérisoire d'une augmentation de 133 francs par mois dans la conjoncture actuelle ?

**

Sur un autre plan, celui des facilités de circulation, nous avons enregistré l'octroi de la 1re Classe aux retraités des échelles 13 L et 14 et à certains mutilés des membres inférieurs.

C'est peu, trop peu, eu égard au régime restrictif accordé aux retraités.

**

La place limitée dont nous disposons, nous conduit forcément à limiter cet article, mais nous ne saurons le clore sans poser la question

Que sera 1959 ?

Nous nous garderons de pronostiquer, car nous nous trouvons à un tournant de notre histoire.

Nous ne pouvons oublier que le 11 octobre dernier, lorsque la Commission du Statut s'est séparée après avoir enre-

gistré l'injuste décision privant les retraités de la productivité, il nous a été annoncé que leur situation serait revue au début de l'année 1959. SI LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE LE PERMET. Or, chacun sait que le Ministère des Finances cherche plusieurs centaines de milliards pour équilibrer son budget - qui les paiera ?

Par ailleurs, un raz de marée plus dévastateur encore que celui du 28 septembre a déferlé sur le Palais Bourbon dont quelques 330 députés sont maintenant exclus, laminant ainsi parfois jusqu'à la trame certaines formations politiques.

C'est, une première manifestation de ce Renouveau que nous appelons de tous nos voeux, mais il en faudra beaucoup d'autres pour rebâtir solidement la Maison France.

Fidèle à notre ligne de conduite, nous ne porterons aucun jugement hâtif, nous attendrons de connaître les intentions de nos nouveaux gouvernements, conformément à l'adage populaire, exprimée ici sans l'ombre même d'une pensée péjorative à l'encontre de nos élus =

C'EST AU PIED DU MUR QUE L'ON VOIT LE MAÇON.

R. SIRURGUET

Le paiement des pensions aura lieu le 31 décembre 1958

Le combat de la CFTC

POUR LES REVENDICATIONS CATÉGORIELLES

EXPLOITATION

Allons-nous vers une solution des revendications catégorielles?

Nos camarades de l'exploitation ont été informés, comme les camarades des autres services, par le dernier CHEMINOT DE FRANCE, de l'initiative prise par notre Secrétaire Général Paul BUTET par son intervention auprès du Conseil d'Administration de la SNCF pour l'obtention d'un crédit annuel sur le budget d'Exploitation SNCF pour la solution des revendications catégorielles les plus urgentes.

Certaines assurances ont été données par le Président du Conseil d'Administration, aussi une lueur d'espoir s'ouvre-t-elle sur cet angoissant problème qui se trouvait dans une impasse depuis longtemps; l'avenir nous fixera là-dessus. De toute manière vous pouvez faire confiance à la CT EX pour profiter de la situation nouvelle créée par la prise de position du Conseil d'Administration.

R. LAURENT

P. S. — Notre programme complet de remise en ordre des filières d'exploitation a été déposé depuis longtemps à la Direction M et à la Direction P; un premier tour de piste a été fait à la Direction M. Nous attendons une entrevue à la Direction P.

Nous commencerons la publication complète de notre programme dans les prochains «Chemins de France».

Il faut régler le problème des facteurs

Il reste en suspens une vieille affaire, parmi nos revendications catégorielles, c'est celle des facteurs :

Il existe en effet un certain nombre de camarades facteurs qui ont :

- soit passé l'examen de facteur ;
- soit, ont été nommés facteurs sans examen ou viennent de la filière Matériel (ex-pointeurs).

Leur avenir est absolument bouché, car ces camarades n'ont comme perspective de passer un examen (CS Stg. RC Stg.) ou de terminer leur carrière à l'échelle 4.

La majorité de ces agents ne peuvent passer un examen car, bien qu'étant de bons professionnels, fréquemment utilisés d'ailleurs dans des postes de commis ou de receveurs ils sont souvent trop âgés pour redevenir des écoliers et bâclier un examen ; ils doivent donc se résigner à partir en retraite à l'échelle 4.

Nous avons évoqué bien souvent la situation de ces camarades au cours de nos assemblées générales encore dernièrement à notre AG du 4. 2. 58 et également auprès des Directions SNCF.

Nous avons envisagé plusieurs solutions, nous ignorons encore laquelle pourra être retenue et susceptible d'aboutir plus facilement tout en donnant satisfaction aux camarades, notamment :

- donner l'échelle 4 aux facteurs, 5 ans avant leur départ en retraite ;
- donner l'échelle 5 à titre personnel aux facteurs ayant passé sans succès 3 fois l'examen de CS Stg. RC Stg. ou un examen similaire.

Il s'agit là d'un problème humain qu'il faut absolument solutionner et rapidement car c'est un des rares cas parmi les filières SNCF, d'agents terminant leur service à l'échelle 4.

Nous ferons en ce qui nous concerne à la C.T. Exploitation l'impossible pour arriver à une solution.

Nous rappelons ci-contre notre programme de remise en ordre de la filière. Il fut présenté à la Direction en mai et discuté auprès de la Direction MT le 11 juillet 1958.

Nous sommes toujours prêts à en discuter avec toutes les organisations syndicales ainsi qu'à la Commission du Statut quand le moment sera venu.

Personnel sans qualification

- 1 = Préposé aux travaux manuels
- 2 = Manœuvre
- 3 = Manœuvre principal
- 4 = Ouvrier spécialisé

MATERIEL DE TRACTION

Personnel qualifié

- 5 = Ouvrier professionnel stagiaire
- 5 = Chef de brigade de manœuvres
- 6 = Ouvrier professionnel
- 7 = Chef de brigade de manœuvres principal
- 7 = Surveillant de dépôt
- 7 = Visiteur de gare
- 7 = Maître-ouvrier
- 8 = Ouvrier professionnel qualifié
- 8 = Electricien

Personnel de petite maîtrise

- 9 = Chef de brigade d'ouvriers
- 9 = Chef visiteur
- 9 = Chef électricien
- 9 = Chef de station électrique 4e
- 10 = Chef de brigade d'ouvriers principal
- 10 = Chef visiteur principal
- 10 = Chef électricien principal
- 10 = Chef de station électrique 3e
- 10 = Contremaitre de manœuvres
- 10 = Attaché groupe 5

J. CHAPLAIS.

SERVICES COMMUNIS

À fin d'une année est toujours l'occasion d'une rétrospective sur le chemin parcouru. Force nous est de constater que si l'année 1958 a été fertile en événements de toute nature qui pourraient donner lieu à de très longues analyses, le tour d'horizon des satisfactions obtenues pour notre catégorie est très vite fait puisque, sauf quelques petits succès personnels obtenus pas nos délégués, aucune revendication générale n'a abouti.

Ce que nous devons donc faire à l'aube de 1959, c'est le point de notre cahier revendicatif. Un événement capital s'est précisé au cours de l'année : l'installation d'un ensemble électronique de gestion à la SNCF. Cette innovation technique va, sans conteste, se répercuter très sensiblement sur les effectifs des agents de nos filières, aggravant d'une façon importante les inconvénients qui résultent des compressions que l'on connaît déjà depuis plusieurs années.

Nous nous refusons d'être les victimes de l'opération. Partant donc du postulat que nous devons conserver les avantages actuels, qu'une diminution du travail d'exécution ne peut en aucun cas diminuer le travail de pensée

et d'organisation et qu'enfin la rémunération des agents dont l'emploi viendrait à être supprimé ne peut être réduite, nos objectifs sont et demeurent :

- la garantie de l'avancement par la garantie d'un pourcentage annuel de nominations d'un grade sur l'autre,
- l'alignement des primes administratives sur la prime moyenne EX et VB,
- la création de nouveaux postes d'encadrement par l'utilisation de la filière «études administratives»,
- la garantie d'une rémunération compensatrice aux mécanographes et classeurs dont la reconversion sera inévitable.

Ce sont là les revendications majeures de notre C.T. C'est sur elles que nous serons appelés à nous battre en 1959, comme nous l'avons fait en 1958.

Au moment où vous lirez ces lignes, l'audience que nous devons avoir à la Direction du Personnel aura eu lieu.

Nous osons encore espérer que des perspectives nous seront offertes. S'il n'en était pas ainsi, nous devrions sérieusement aviser sur la mauvaise volonté dont nous serions l'objet.

A. DEBANDE.

ROUVRANIES

NOTRE action prouve que les agents de conduite sont à part entière dans notre Fédération.

Faire un grand article de critiques négatives dans le BULLETIN DE TRACTION c'est facile. Dire qu'à la Commission du Statut les grandes Centrales s'engagent dans des discussions stériles, c'est aussi de la propagande gratuite. Venir une seule fois à cette Commission pour jouer les durs et faire du cirque est-ce vraiment le moyen de faire avancer nos revendications ?

N'en déplaise aux soi-disant défenseurs des agents de conduite, la C.F.T.C. a cherché au sein de cette Commission le moyen d'humaniser les conditions de travail.

Nous n'avons pas dit dans nos conclusions qu'il n'y avait pas eu d'assouplissement, mais simplement qu'ils ne donnaient pas entière satisfaction. Nous avons le courage et l'honnêteté de dire la vérité et nous devons revoir cette affaire. Nous avons pris effectivement nos dispositions pour que ce Chapitre soit revu. (Voir Cheminot de France du 27. 11. 58).

Ce travail, nous le continuerons sans faire de polémiques, mais une mise au point est nécessaire sur d'autres revendications.

La Fédération C.F.T.C. discute du Chapitre Sécurité Sociale son programme est déposé et il sera défendu.

Nous pensons que les agents de conduite sont aussi fort intéressés dans cette affaire, que fait la FGAAC en ce domaine ? Son seul recours sera de critiquer, seul moyen de faire voir qu'elle existe.

Pour les primes de traction nous avons toujours poursuivi la même politique.

Le journal du 28. 10. 58 mentionne qu'à la suite de nouvelles tranches de modernisation, il fallait une revalorisation des primes d'engins modernes. Début octobre nous avions sonné à nouveau le rappel à la Direction. Une petite satisfaction nous est donnée puisque au 1. 1. 59 les primes d'engins modernes sont accordées.

Relativité des primes engins modernes - vapour passée de 60 % à 63 %.

— Taux de parcours de 57 % à 60 %

— Taux de présence de 74 % à 77 %

Il est bon aussi de rappeler nos démarches en matière de primes de dimanches et fêtes.

Chacun sait que les revendications catégorielles sont nombreuses et que la SNCF ne dispose d'aucun crédit pour le règlement de celles-ci. La CFTC par l'intermédiaire de son représentant au Conseil d'Administration en a fait la demande. Voilà des actes positifs ; en conclusion, nous sommes prêts quand le moment sera venu, de faire le point avec les organisations syndicales, afin de présenter un travail constructif en matière de revendication.

Nous savons aussi que le genre syndicalisme à la petite semaine que pratique la FGAAC n'est pas de taille à répondre aux exigences d'un syndicalisme moderne. Devant les graves problèmes qui se posent, les agents de conduite ne se sauveront pas seuls et ils le savent bien.

Y. COUSIN

VOIES & BATIMENTS

UNE délégation du Bureau de notre Commission Technique a été reçue le Vendredi, 28 Novembre 1958 par Monsieur Robert LEVY, Directeur des Installations Fixes.

Cette délégation composée de COPIN - RICHET - MERIGAULT et CHAPLAIS a entretenu le Directeur des difficultés rencontrées par le personnel dans l'exécution de leur travail en particulier :

- La suppression de la demi heure du matin et du soir pour les cantonniers et Chefs de canton.
- La situation des cantonniers conduisant des camions.
- Les primes des cantonniers et Chefs de canton.
- La diversité des documents concernant la réglementation et la rémunération de l'astreinte.
- Le paiement des nuits d'astreinte.
- La création du grade de OPFLK SM.

Nous reviendrons sur ces différentes questions dans les prochains journaux afin de vous tenir informé.

Chacun sait que les revendications catégorielles des camarades de la Voie et du SE sont fort nombreuses et fort légitimes. Mais chacun doit savoir également qu'il ne s'agit pas de les connaître, de les déposer et de les discuter pour obtenir satisfaction totale et rapide. Il faut s'organiser, c'est-à-dire d'abord être syndiqué, ensuite participer à l'étude des problèmes posés dans le service et les défendre de bas en haut de la hiérarchie avec l'appui des responsables syndicaux suivant les différents étages de la Maison S.N.C.F.

La C.F.T.C. vous attend pour faire équipe et obtenir ainsi tous ensemble, des résultats plus complets et plus rapides.

Rejoindre les rangs de la C.F.T.C., c'est faire avancer les revendications.

R. COPIN.



Photo Hubert

LA CFTC A L'ÉCOUTE DU PROBLÈME DES JEUNES

PAR ses organisations, par ses Commissions de Jeunes, la CFTC est à l'écoute des problèmes des jeunes et de leurs aspirations.

Qu'a-t-elle fait pour eux ? Certes pas une action spectaculaire mentionnée à la « une » des quotidiens, mais un travail continu, persévérant qui, à la longue, porte ou portera ses fruits, dans la mesure même où les jeunes seront conscients qu'ils ont le devoir de prendre leur sort en main par l'action syndicale.

Prenons quelques aspects du bilan « Jeunes » :

SALAIRES : Longtemps, les salaires des jeunes ont subi des abattements d'âge :

De 14 à 15 ans : 50%
De 15 à 16 ans : 40%
De 16 à 17 ans : 30%
De 17 à 18 ans : 20%

Au fil des jours, dès 1946, l'action syndicale a remis en cause ces pourcentages au cours de discussions laborieuses de Conventions collectives. Elle a aussi tenté de « dégeler » ces abattements par le dépôt de plusieurs propositions de loi, hélas ! sans succès.

Un bilan positif d'action syndicale

Le bilan que nous pouvons présenter aujourd'hui est uniquement celui de l'action syndicale. Sans être absolument satisfaisant, il est positif.

Des conventions collectives améliorent le salaire des jeunes, compte tenu de leur temps de présence dans l'entreprise. C'est le cas de la Métallurgie parisienne et de l'Industrie des Carrières et Matériaux, des Grands Magasins de la Seine, de l'Industrie laitière, du Textile du Doubs, du Vêtement d'Alsace-Lorraine et de nombreuses autres Conventions régionales ou départementales. Dans certaines professions, il a été possible de réduire les abattements dès l'âge de 14 ans, de 5 à 10%. Notons dans ce sens : les Assurances (Paris), le Pétrole, la Biscuiterie (Seine et Seine-amp;Oise), l'Industrie Alimentaire de la région de Nantes.

Ailleurs, Banques, Textile artificiel, Caoutchouc, l'amélioration obtenue a été assortie d'une clause relative au rendement. Rien ne servirait, en effet, de réduire sensiblement les abattements si, par contre-coup, la santé des jeunes se trouvait mise en péril.

Voilà, rapidement et incomplètement soulignés, les résultats obtenus. Nous devons nous en réjouir,

nous ne devons pas pour autant nous tourner les pouces.

Aussi lutterons-nous, d'une part, pour améliorer ce qui a été obtenu, d'autre part pour étendre à tous les jeunes qui n'en bénéficient pas — ils sont encore nombreux — une réduction sensible des abattements d'âge.

Nous le ferons par l'action professionnelle et par l'action législative : nous ne pourrons pas le faire si les jeunes ne sont pas avec nous.

Contre l'exploitation des apprentis

L'apprentissage sous contrat est une forme d'exploitation. Aucun texte ne prévoit de rémunération obligatoire pour l'apprenti sous contrat. Celle-ci est laissée à la libre discussion du patron et des représentants de l'apprenti et nous savons à quels abus elle conduit en bien des cas.

La encore, l'action syndicale a joué, rencontrant bien des obstacles. Cette action a visé à la fois l'organisation de l'apprentissage et sa rémunération. Métallurgie parisienne, Bâtiment, notamment, ont ainsi obtenu le versement d'une rémunération aux apprentis. Ce sont là des résultats partiels que la CFTC entend utiliser pour atteindre son objectif essentiel : la rémunération obligatoire pour tout apprenti sous contrat.

Soulignons aussi tous les efforts accomplis dans le domaine de l'application de la loi sur les Cours professionnels, du contrôle des termes des contrats, des conditions dans lesquelles est donné l'apprentissage.

Les problèmes des jeunes ne manquent pas...

Lutte de tous les instants, menée pour l'hygiène et la sécurité contre certaines cadences de travail ; obtention dans plusieurs professions du Délégué des Jeunes, du paiement de la journée passée au Conseil de révision, du versement d'indemnités aux jeunes sous les drapeaux, etc...

Lutte également pour les conditions de travail des Employées de maison, des Ouvrières agricoles, et pour l'aboutissement du Congé-Education.

Ce sont là des preuves évidentes de la présence du syndicalisme, des signes certains de la vitalité de la CFTC.

Présence et vitalité : Ce sont les qualités que nous demandent tous ces jeunes qui, demain, par milliers, entreront sur le marché du travail. Pour toute cette génération, la CFTC se bat : réforme de l'Enseignement, adaptation de la formation professionnelle, réalisation d'une vraie politique des économies régionales, sont les problèmes auxquels elle s'attache. Leur solution ne dépend pas des seuls responsables syndicaux, mais de tous ceux qui ont conscience des difficultés de l'avenir. Les jeunes d'aujourd'hui accepteront-ils de préparer le terrain à ceux de demain ? De leur réponse dépend en partie cet avenir !

Fière de son passé, forte de la confiance de ses militants, la CFTC dit à tous ces jeunes :

Le Syndicalisme a prouvé qu'il était l'instrument de libération des travailleurs. Contre toutes les attaques, toutes les difficultés, il demeure le moyen d'expression essentiel de ces travailleurs. Faites-lui confiance et renforcez-le par votre adhésion et par votre action.

Roger TARNAUD

QUI DIT MIEUX ?

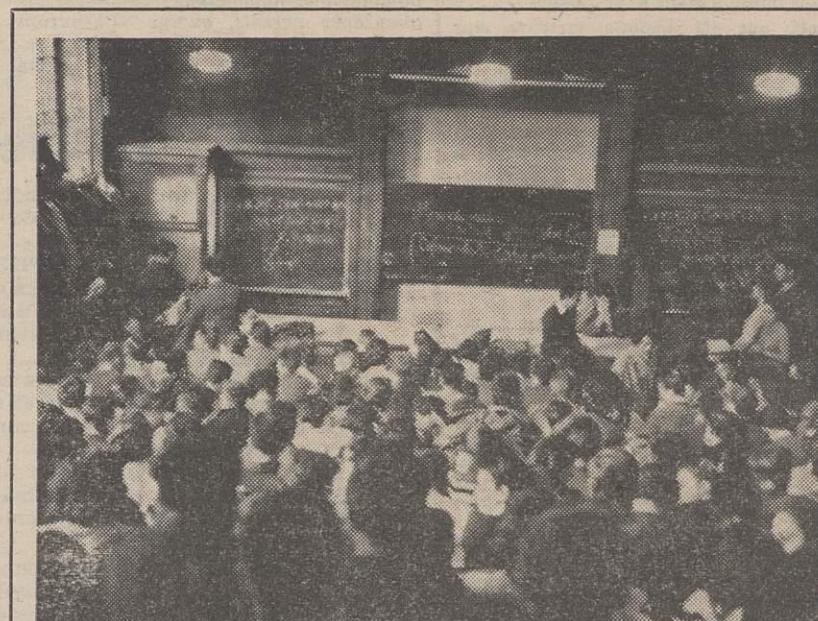
Lorsque 400 salariés sur 600 sont syndiqués

Depuis 1955, l'U.D., au cours de son congrès annuel, remet à la section syndicale d'entreprise qui a augmenté le plus le nombre de ses adhérents un challenge. Ce challenge, remis pour la première fois à Dunkerque par Maurice Bouladoux, porte le nom du président confédéral.

Il a été remis : En 1955, à la section Crépy, entreprise textile importante de plus d'un millier d'ouvriers. La section s'organise assez vite en partant d'une équipe jeune et volontaire. Elle se développe d'autant mieux qu'elle est active et apporte des améliorations très sensibles aux conditions de vie du personnel. La CFTC reste l'organisation majoritaire parmi les D.P. et le C.E.

En 1956 et 1957, à Usinor, grosse unité de production de la sidérurgie régionale — 4.500 salariés — On assiste à une organisation rationnelle de la vie syndicale. Très vite avec la Caisse de résistance, les effectifs se développent et les travailleurs font confiance à la CFTC. La progression est constante, tellement constante que cette section garde le challenge deux années consécutives.

En 1958, aux fonderies de Lessy. Cette entreprise de 600 salariés a vu grandir rapidement la section syndicale. La petite équipe de base devait se retrouver responsable de près de 400 syndiqués. La CFTC est la seule organisation syndicale présente dans l'entreprise mais l'équipe est suffisamment forte et dynamique pour faire face à cette lourde responsabilité.



DE LA « PLACE » POUR LES JEUNES

La presse a fait suffisamment état ces temps-ci du problème des locaux scolaires, trop petits pour les jeunes qui continuent leurs études. Dans ce domaine, nous assisterons dans quelques années à une véritable « explosion ».

D'après l'Institut National des Statistiques, en 1965, c'est-à-dire dans sept ans seulement, il y aura dans l'ensemble des écoles de France deux fois plus de jeunes gens de plus de 14 ans, et quelques années plus tard, ces écoliers et étudiants créeront à leur tour de nouvelles familles....

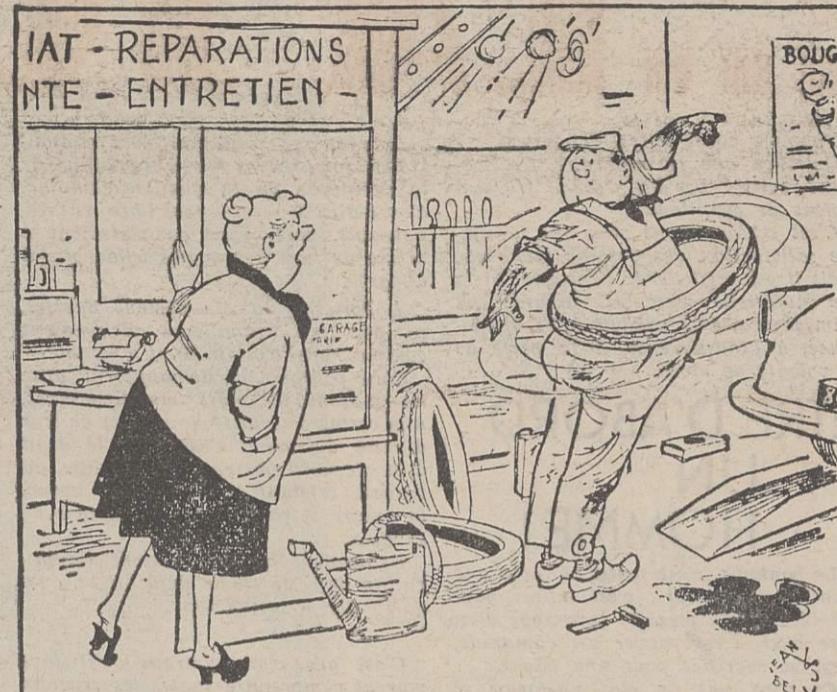
Photo A.D.P.



★ Un peu d'humour sur un thème développé dans ce Numéro :
«FORCES D'INERTIE et FORCES DYNAMIQUES»

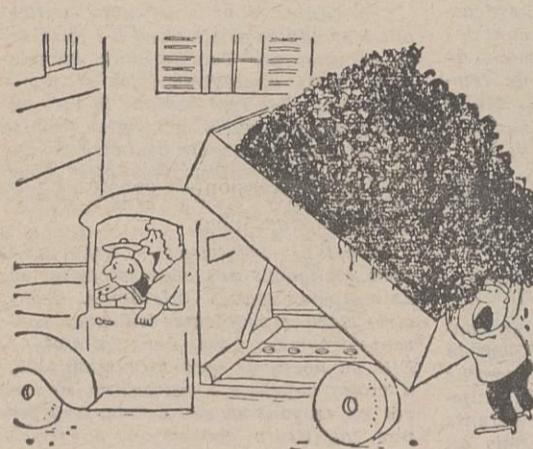


— Votre femme veut bien essayer de reprendre la vie commune...
 (Dessin de Chen)

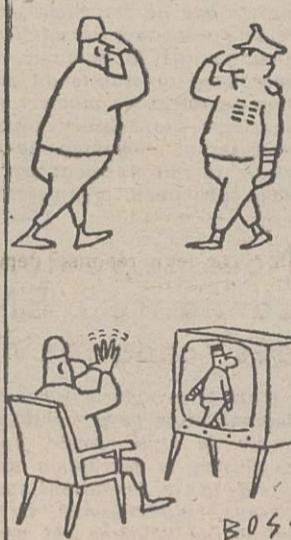


— Snob !

(Dessin de Bellus)



— Si papa était là, il ne te laisserait sûrement pas tripoter tous ces boutons ! (Dessin de Valls)



SANS PAROLES



— La première fois, on a toujours un peu le trac. Mettez-vous à sa place...

— Une fois qu'il aura t'ouvé votre tête, ça ira tout seul.
 (Dessins de Gielly)

DÉTENDONS-NOUS !

MALADIE DANGEREUSE

Un jour le boeuf qui tire la charrue dit au fermier :

— Demain, je ne pourrai pas travailler car je suis malade.

Le lendemain, le fermier attelle son



Le Docteur : Je vois ce qui c'est. Vous êtes trop nerveux. Je vous avais déjà demandé d'arrêter le tabac, l'alcool, etc...

Lui : C'est justement ça qui m'énerve.

âne à la charrue. Le soir, le boeuf demande à l'âne fourbu :

— Ça s'est bien passé ?

— Oui !

— Le patron n'a rien dit ?

— Non !

Alors le boeuf dit à nouveau au fermier :

— Demain je ne pourrai pas travailler car je suis encore malade !

L'âne à nouveau est attelé à la charre et rentre le soir, très très fatigué.

— Ça s'est bien passé ? demande le boeuf.

— Oui !

— Le patron n'a toujours rien dit ?

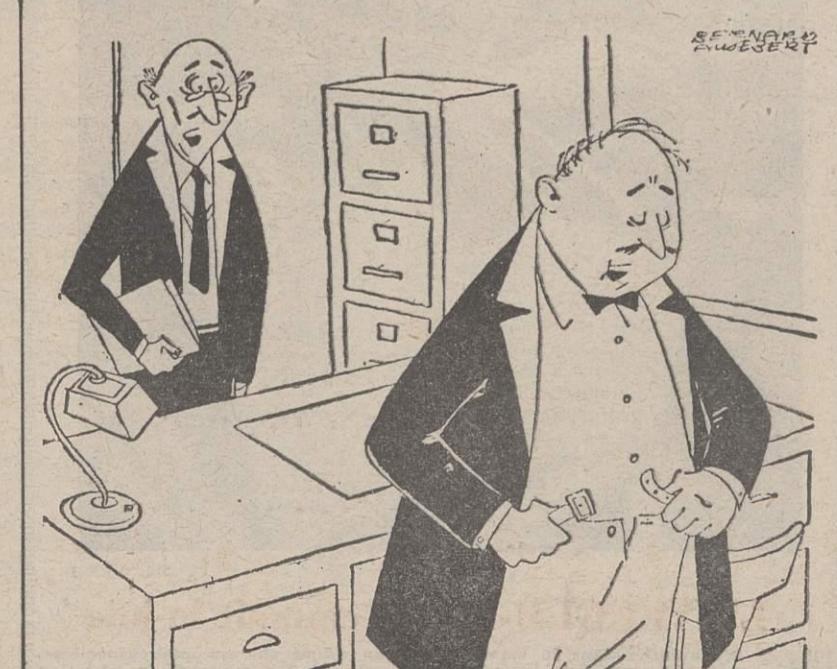
— Non ! répond l'âne. Mais je l'ai vu qui parlait au boucher !

A MARSEILLE

— Je crois que c'est dans ma famille qu'on détient le record de longévité. Mon oncle est mort à cent-dix ans...

— Cent-dix ans... la belle affaire. Moi j'ai perdu ma tante à cent-vingt ans. Et toi, Marius ?

— Moi ? C'est bien simple... personne n'est encore mort dans ma famille.



— Vous savez, patron, il y a des moments où l'on a bien du mal à joindre les deux bouts.

— A qui le dites-vous ?

(Dessin d'Audebert)

Pour une révolution en faveur de...

LA JOIE !

L'homme court après le bonheur. Qu'est-ce que le bonheur ? Un moment fugitif ? Un état d'âme ? Un sentiment de plénitude ?

C'est certainement plus que la simple satisfaction des besoins matériels, mais il est difficile de l'éprouver si la vie matérielle n'est pas assurée. La faim permanente conduit à la somnolence, à l'indifférence, à la perte de la volonté de vivre.

ETRE D'ABORD UN HOMME !

Le bonheur, c'est sentir et vivre une amitié, un amour ; c'est vibrer pour un idéal, c'est vivre le sauvetage d'un être cher, c'est sauver un camarade, c'est se sacrifier pour une cause.

Ce n'est pas un état uniforme et plat, mais des joies, grandes et petites, tout au long de la vie, glanées par celui qui a su rester disponible pour les vivre et les sentir.

La première condition pour connaître ces joies réside dans l'acquisition de la plénitude de la qualité d'homme, c'est-à-dire de personne libre et responsable, participant complètement à la vie de la communauté à laquelle il appartient.

A l'origine du Mouvement ouvrier, ce que les travailleurs réclamaient comme nous, c'est le droit à la joie.

C'est pourquoi ils demandaient, avec les moyens de vivre matériellement, une certaine sécurité, le respect de leur dignité d'homme, c'est-à-dire le droit à la vie, au logement, à la famille, au travail, rejetant le racisme, la haine, la guerre et comportant la défense de la Paix.

Ils avaient compris l'essentielle privation de cette classe défavorisée à laquelle ils appartenaient.

C'est avec cet éclairage qu'il faut voir et comprendre toutes les revendications des travailleurs.

La joie, c'est surtout la certitude vécue profondément d'être un homme qui se détermine librement, acceptant

les disciplines de la communauté humaine, participant à sa vie, à sa détermination.

C'est au nom du droit à ETRE, du droit à la joie, que nous réclamons une démocratie réelle au sein de laquelle chaque citoyen se sent responsable et participant. C'est dans la mesure où elle n'était pas réalisée que les travailleurs ont rejeté certaines formes de Gouvernement.

La joie, c'est le contraire de l'abandon. Les foules et les hommes conditionnés par les méthodes de la psychologie moderne, dont certaines constituent un véritable viol des âmes, peuvent jouir d'une tranquillité dans l'abandon aux surhommes, pensant, réglementant, agissant pour eux. Il leur est expliqué combien est grand l'intérêt de se décharger des responsabilités. En contre-partie, il ne leur serait demandé que de travailler sans initiatrice, de consommer suivant les dernières directives de la publicité, de se soigner dans la crainte du moindre accroc de santé, de procéder suivant les directives des eugénistes patentés, de s'amuser au commandement, de remplacer le raisonnement par les sensations savamment organisées.

Nous ne voulons pas connaître L'ENNUI des «cadavres vivants»

C'est la marche vers l'ennui, la condamnation de l'esprit créateur pour la masse, le repli égoïste, avec comme conclusion la perception de la stupidité de la vie, conduisant aux excitants ou aux tranquillisants, et parfois au suicide de l'homme qui ne s'est plus retrouvé dans un acte libre.

Ce n'est pas par envie ou par jalouse que nous réclamons la participation des travailleurs à la gestion des entreprises, des industries, de l'économie nationale et internationale, ou que nous luttons pour une démocratie d'hommes responsables.

C'est parce que cette participation est aussi nécessaire que le pain, car elle permet à l'homme d'avoir conscience d'ETRE, de vivre, de connaître la JOIE.

Dans la société que nous avons connue, seules certaines catégories ont éprouvé ce sentiment. Ils constituaient la classe des chefs, des pères, des notables ; les autres, tous les autres, hommes incomplets, étaient des adolescents ou des enfants devant être conduits pour le bien de tous.

Dans les jours qui viennent, cette situation peut être renforcée par les nouvelles techniques de l'énergie, de l'automation, de psycho-sociologie. Elles peuvent permettre une nouvelle séparation entre les hommes de conception et les hommes d'exécution, cette séparation étant valable également à l'échelle des Peuples.

Alors nous nous dressons et nous réclamons la JOIE. Nous exigeons la JOIE.

Les responsables nous disent souvent : « Si vous savez comme nous vous évitez des ennemis en prenant toutes ces responsabilités ! Faites-nous confiance et... plaignez-nous ! »

Parce que nous avons connu les ennemis et les joies du délégué du person-



Le soleil rentre avec moi ! Photo Sélecta

nel ou du Comité d'Entreprise, du délégué syndical aux divers échelons, nous répondons :

Ces ennemis dont vous nous parlez ont leur contre-partie dans les joies de la création par l'action d'un homme libre. Nous apprécions joies et difficultés car elles représentent la vie. Au contraire, être guidé, déterminé, conditionné, cela représente peut-être la disparition des ennemis, mais c'est pour connaître l'ENNUI du cadavre vivant.

Nous voulons vivre.

Rêveurs ! Idéologues ! Utopistes ! nous répliquent nos adversaires même animés de bonnes intentions. Peut-être 10.000 travailleurs militants pensent-ils comme vous, mais la masse ! Elle ne demande qu'à être tranquille, à croire qu'elle est souveraine, à suivre en croyant qu'elle décide, à avoir une nourriture convenable, le maximum de confort, à éviter les soucis, à avaler à coups de digestes une sous-culture donnant l'impression de tout savoir !

STANDARD de vie et la joie

Ce danger ne nous échappe pas, surtout quand tout semble organisé dans ce but. Ce danger est d'autant plus grand que les travailleurs, dans leur grande masse, sont encore loin du minimum vital ; la conservation de leur vie requiert tous leurs efforts. Mais nous savons les aspirations latentes dans la classe ouvrière et dans le milieu paysan au standard de vie trop bas ; donnons à n'importe lequel d'entre eux, avec un standing matériel minimum, une tâche, une responsabilité, des initiatives, et il commence à vivre.

À nom de nos principes, nous affirmons : Cette volonté d'être, ce besoin de joie, c'est à la jointure de l'âme et du corps à l'opposé de la jouissance qui diminue la responsabilité alors que celle-ci épanouit.

Fiers de voir combien ces principes sont dans la droite ligne de la tradition ouvrière originelle, avec les pauvres, avec les petits, rejetant le capitalisme et ses jouissances déshumanisantes et tristes, le collectivisme d'Etat avec ses disciplines dures et inefficaces, conduisant à l'ennui, nous luttons, nous nous battons pour la révolution de la JOIE et de la VIE.

Parce qu'elle est vie, elle l'empêtera.

Gérard ESPERET.



(Photo B.I.T.)

L'AVEUGLE AUSSI connaît la joie

S'il y a des aveugles dans le monde entier, on estime que les quatre-vingt-dix-sept millions se trouvent dans les pays insuffisamment développés où la misère et l'ignorance sont les auxiliaires de la cécité. L'Organisation Internationale du Travail estime qu'il faut donner un métier aux aveugles afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins par leur travail et ne plus dépendre de la charité publique. Avec l'aide d'éducateurs et d'experts (quelquefois eux-mêmes des aveugles) l'idée de rééducation, de formation professionnelle, d'emploi réservés aux aveugles, etc... fait son chemin dans le monde. Par leur travail, les aveugles retrouvent ainsi le goût et la joie de vivre.

Les DISQUES

Jacques BREL...

SE détachant parmi tous les chanteurs actuels — sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir, — il est un grand garçon brun, à la carrure solide, au regard brûlant et généreux : Jacques BREL. Avant d'avoir retenu ce nom, parmi la vague des nouveaux chanteurs dont le talent et les œuvres éclosent sur les ondes ou à travers les microsillons, peut-être avez-vous repéré une de ses chansons : « Quand on n'a que l'amour à s'offrir en partage » ? Ou encore cette autre : « Il nous faut regarder ». Jacques Brel chante l'Espoir sous toutes ses formes, et c'est tellement inhabituel, aujourd'hui, un chanteur qui chante l'Espoir ...

Jacques Brel est belge, marié, père de deux petites filles. Il habite une petite maison en bois, dans la banlieue de Paris, — à Montreuil — dans un quartier où il est seul à posséder l'eau courante. L'hiver, lorsque la fontaine publique, — au coin de la rue, — est gelée, les voisins viennent frapper chez Jacques Brel : ils viennent chercher de l'eau. Comme ils viendraient frapper chez un copain. Jacques Brel pourrait sans doute trouver un autre appartement, dans un quartier plus luxueux. Mais, pour le moment, — pour son inspiration, — il ne veut pas chercher. Car Jacques Brel craint de perdre contact avec la vie, avec le peuple qu'il aime et qu'il chante. A Montreuil, quartier populaire s'il en fut, il ne risque pas de l'oublier.

Son répertoire enthousiasme les jeunes de vingt ans, bien sûr. Et aussi ceux qui ont gardé suffisamment de jeunesse et d'esprit pour vivre selon un idéal. Et encore ceux qui cherchent à définir ce qui pousse Brel à agir pour la justice et la vérité. Tous se retrouvent étrangement dans ces paroles simples. Et tous écoutent ses chansons avec une sorte de recueillement. Brel ? On l'ap-

NOËL 1958



Photo A.D.P.

ET toujours partout il y a des yeux d'enfants qui s'émerveillent

[kont]

devant les lueurs des bougies, Ici ou là, peu nous importe, chez vous, chez moi, dans une maison sans porte, dans une baraque en bois, dans un temple à Pékin, dans un immeuble neuf, ou sous le zinc troué d'un toit tout près des fumées de Paris que le vent de l'hiver emporte.

-C-

Ici ou là des yeux d'enfants muets de plaisir et de rêve déchifrent le monde qui danse dans la flamme d'une bougie qui se reflète dans leurs yeux. Ils redécouvrent en silence l'inquiétante douceur du feu.

-O-

Des yeux d'enfants muets de rêve devant cette forme fragile et tenace d'une vie inconnue, qui auréole chacun des objets familiers. Il n'y a plus de maison triste, et plus de murs qui emprisonnent, plus de misère, plus d'eau sale dans un seau d'émail ébréché.

-O-

L'obscurité s'enfuit soudain loin du grand sapin de Noël, loin du gâteau d'anniversaire, et bien loin du temple du ciel dans le quartier pauvre à Pékin.

-O-

Des yeux d'enfants ici ou là, chez vous, chez moi, peu nous importe, s'émerveillent devant la vie et restent muets de bonheur devant les beautés qu'elle apporte, devant les flammes des bougies, devant cette douce lueur, qui introduit le rêve jusqu'au fond [de leur cœur].

Jacques CHARPENTREAU.
(Les Feux de l'Espoir)



Jacques Brel et sa guitare : deux compagnons inséparables.

...chante L'ESPoir

pelle « le troubadour », « le messager », « le poète ». Avant tout, c'est un homme. Un homme qui s'adresse à d'autres hommes, en leur livrant ses réflexions profondes. Ecoutez « Demain, l'on se marie », « La lumière jaillira », « L'homme dans la cité », ou « Voici » et vous comprendrez Jacques Brel. Ces chansons, parmi quelques autres, — ces réflexions, — Jacques Brel les livre à son public dans un très beau disque microsillon 33 Tours Philips, No 76.423.

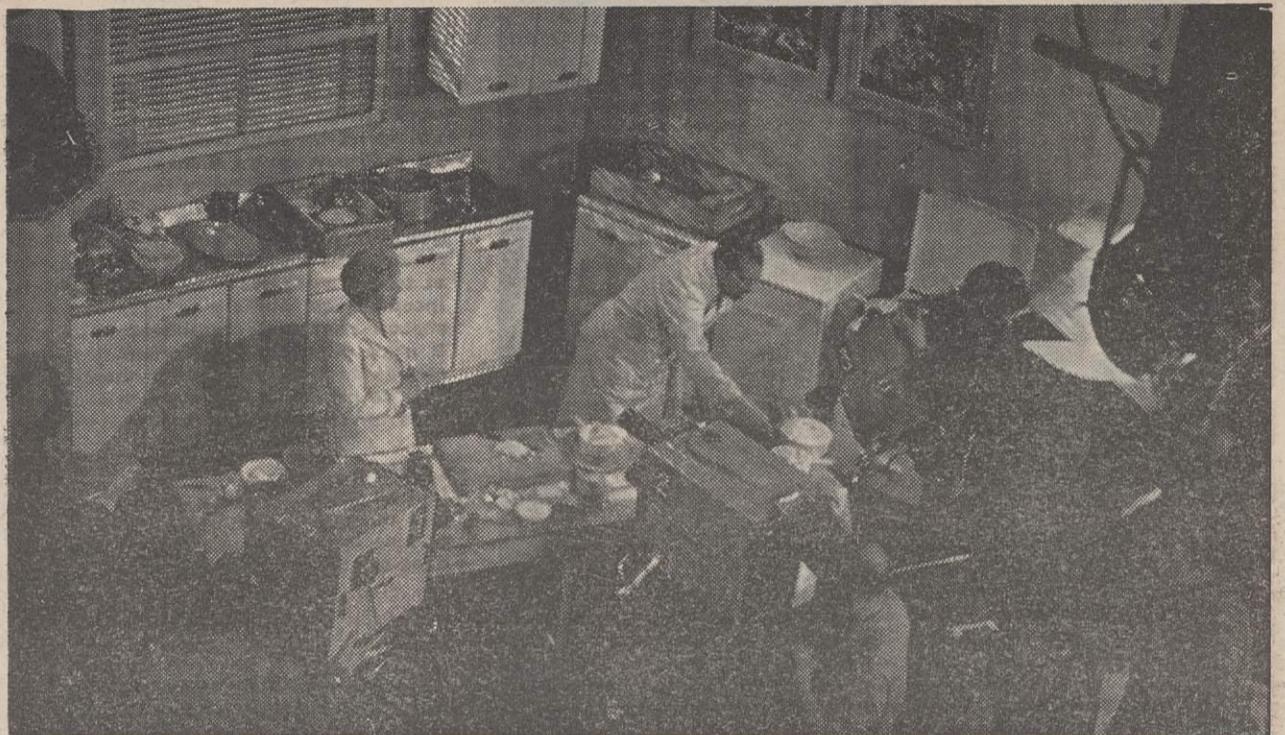
Mais, bien sûr, Jacques Brel n'est pas le seul à chanter l'Espoir. D'autres chanteurs se sont attachés à cette tâche. Ainsi Yves Montand, par l'intermédiaire d'un disque trop ignoré : « Les Chansons Populaires de France ». Il y chante « Les Canuts », « Le Temps des Cerises », « La Butte Rouge », et bien d'autres chansons qui appartiennent toutes à ce répertoire forgé par le peuple, au fil des ans et même des siècles. « Les chansons populaires de France, — m'a dit un jour Yves Montand — c'est un de mes disques que je préfère ! Elle sont tellement généreuses ! » (Odeon OSX 110 Medium).

Et Noël ? Noël a fait naître l'Espoir dans le monde. Un disque splendide témoigne de cet espoir. C'est, sur un texte écrit par Yvan Audouard, une évocation poétique de la nuit de Noël, transplanté en Provence : « La Pastorale des Santons de Provence » (Polydor No 46.104), où les santons de la crèche reprennent vie, dans un climat de fêteries, dans une atmosphère de ferveur naïve. Les habitudes de chacun sont bouleversées par la venue de l'Enfant parmi eux. Au-delà de la misérable vie quotidienne, s'impose alors l'Espoir d'une vie nouvelle, l'Espoir d'une vie transformée.

L'Espoir ? Bien des chanteurs, bien des chansons le chantent aujourd'hui. A travers les « negro-spirituels » (écoutez « Gospel Songs » : Brunswick 0.605 Med.; écoutez « The Golden Gate Quartet : Christmas songs », Columbia ESDF 1229, Jazz Stars Series), ou à travers les chansons plus fantaisistes, il vibre. Car, depuis des siècles, les hommes n'ont pu se dispenser de le chanter : c'était, pour eux, un besoin ardent.

F. GAULT.

POUR ou CONTRE la



ART ET MAGIE MENAGERE, VUE PAR LA TELEVISION
(Photo T. V. Française.)

UN VOYAGE A LONDRES A TOUT DECIDÉ

C'est en se rendant en avion à Londres, en 1927, pour assister à un match de football, qu'un industriel français eut connaissance des travaux d'un pionnier britannique — John BAIRD — sur la reproduction de l'image à distance. Il réalisa, en un éclair, le pari qu'on pourrait tirer d'une invention qui permettrait « à des milliers de gens d'assister à des rencontres sportives sans quitter leur domicile ». Il devait dès lors donner carte blanche, c'est-à-dire les moyens techniques et financiers, à son ingénieur, René Barthélémy.

Ce voyage à Londres était au début d'une véritable révolution qui allait s'opérer dans les moyens d'information modernes.

Aujourd'hui, en effet, ce n'est plus seulement de sport qu'il s'agit, mais d'un « COUP D'OEIL SUR LE MONDE », dans tous les domaines, que le téléspectateur, la téléspectatrice peuvent jeter, tranquillement assis devant leur écran, les pieds dans les pantoufles.

UN EMPLOYÉ: « Abstention pour l'instant »

pour le montrer. Regardez donc une foule qui sort du cinéma...
— Et les devoirs à la maison ? Croyez-vous que les enfants auront le cœur à l'ouvrage quand les images défileront ?

Que redire à tout cela sinon qu'il s'agit d'arguments de poids. Le père de famille prit alors la parole pour me fournir la conclusion :

— Remarquez bien que je ne suis pas systématiquement contre la télévision. Je cause des enfants toujours prompts à saisir justement ce qu'il ne faudrait pas — surtout à l'âge des miens : 12, 6 et 4 ans. Et lorsqu'on n'est pas là, le bouton est vite tourné...».

L'interlocuteur qui assistait à notre entretien renchérit alors :

— Songez aussi à l'attention que l'image exige et à la dépense nerveuse qui s'ensuit. L'expérience du cinéma est là



« J'attends qu'elle soit en couleurs ! »

J'ai entendu une jeune femme, dont l'enfant a deux ans, me déclarer :
— Oui, j'aimerais bien avoir la télévision. Comme nous sortons peu, nous curions ainsi une excellente distraction. Mais... nous attendons la couleur. Nous avons vu des postes ainsi équipés à l'Exposition de Bruxelles. Mon mari et moi nous en avons été émerveillés.

— Votre question demande réflexion.

A cause du temps emmangé par le petit écran. Il faut tout quitter pour « avoir ». A cause des enfants toujours prompts à saisir justement ce qu'il ne faudrait pas — surtout à l'âge des miens : 12, 6 et 4 ans. Et lorsqu'on n'est pas là, le bouton est vite tourné...».

L'interlocuteur qui assistait à notre entretien renchérit alors :

— Songez aussi à l'attention que l'image exige et à la dépense nerveuse qui s'ensuit. L'expérience du cinéma est là

TELEVISION?



Un père qui a de grands enfants.

« Je suis pour, mais il faut savoir s'imposer une DISCIPLINE »

A ma question, mon interlocuteur répondit d'emblée :

— Si je suis pour la télévision ? Oui, vraiment. Nous avons un poste depuis 5 ans et nous sommes satisfaits. Nous avons une nombreuse famille. Mon dernier enfant a près de 15 ans. Mes fils, c'est le sport qui les intéresse. Nous aimons bien aussi les spectacles de cinéma. C'est d'ailleurs une économie sérieuse. Calculons : si nous allions tous et souvent au cinéma du quartier ! Le problème de moralité ? Oui, il se pose parfois comme il se pose aussi, hélas, dans la rue. Mais, pour les grands, cela dépend beaucoup de l'éducation donnée. Enfin, par dessus tout, voyez-vous, pour la télévision, il ne faut pas en être l'esclave, il faut savoir s'imposer une discipline, savoir choisir au lieu de laisser les images se succéder sans frein, quelle que soit l'heure, quelles que soient les spectateurs...»

Du jeune marié :

« Pour l'instant je préfère regarder... ma femme »

Voici un jeune ménage, ils sont tout frais mariés. Je consulte le mari :

— Nous pourrions nous le payer aisément à crédit, d'autant plus que nous travaillons tous les deux. A cause de cela, justement, je crois qu'il ne serait pas sage de commencer par la télévision. Le peu de temps que nous avons à être ensemble, nous ne voulons pas le gâcher. J'aime ma femme et nous nous aimons et je préfère pour l'instant regarder ses yeux qu'un poste de Télé... On en reparlera plus tard. Pour le moment nous parlons d'autre chose...»



Une enquête de Magazine du Travail auprès des usagers de la Télévision et de ceux qui sont en puissance de l'être

Interviews recueillis par Roger BOUILLOU



Une maman de 4 jeunes enfants :

« Où voulez-vous que je prenne le temps ? »

A ma question : « LES TELEPATRICES SONT-ELLES POUR OU CONTRE LA TELEVISION ? », je m'entendis vertement répondre :

— Vous posez votre question d'une façon trop générale. Tenez, moi par exemple, comment voulez-vous qu'avec mes 4 jeunes enfants, le ménage, les courses et la cuisine, je puisse encore trouver le temps de regarder la télévision ? Ce n'est pas possible. S'il me reste du temps libre c'est au tricot que je le consacre. Or, pour ma part, je ne puis faire de tricot, sans perdre les mailles, si je contemple le spectacle qui se déroule sur l'écran.

La Télévision à l'Etranger

S'il revient à notre pays l'honneur d'avoir eu les premières émissions publiques grâce à la plus puissante station de télévision du monde, celle de la Tour Eiffel ; si nos 819 lignes sont « LES PLUS FINES D'EUROPE », nous sommes loin de rivaliser avec les 40 millions de postes-récepteurs vendus aux Etats-Unis (en tenant compte évidemment de la différence de population) ; avec les 6.700.000 dont sont détenteurs les Anglais, ou avec le Canada où un habitant sur deux a son appareil ; ou même l'Allemagne de l'Ouest avec ses 400.000 appareils. La Russie en aurait pour sa part un million. C'est évidemment faible en regard de sa population. D'autres pays en ont moins encore, tels le Japon (200.000) ; l'Italie (350.000) ; la Bulgarie (150) ; la Finlande (100).



Un manœuvre de chez Renault
« Mes gosses refiennent mieux les expressions de la télé, que leur leçon d'Ecole ! »

— Eh bien moi, me dit un voisin de quartier, manœuvre chez Renault, j'en suis emballé. La patronne aussi. Dès qu'on est rentré on le fait marcher et on ne sort plus. Mais ce qui m'embête, c'est les gosses (8 et 10 ans). Ils sont toujours devant ce meuble et pas moyen de les faire coucher. Maintenant que j'ai ce poste depuis un an, je me rends seulement compte que ces gamins retiennent bien des choses qu'ils voient et qu'ils entendent à la Téléc. mais qu'ils ne retiennent rien ou presque rien de leurs leçons de classe. Il va falloir que je suive ça de plus près...»

— Oui, nos enfants sont grands et ainstallés. Le papa est proche de la retraite et nous aimons notre chez nous. Maintenant nous goûtons à fond le plaisir d'avoir un poste de télévision. Malgré notre « retraite », nous ne sommes pas coupés de la vie. Mon mari se passionne pour les matches comme de son « jeune temps » et tout nous intéresse, la musique, le spectacle et les reportages. Cela nous maintient « jeunes ». Seulement il ne faut pas en abuser.



Un ménage de... jeunes vieux :
« C'est le rêve de notre vie »

Enfin voici, semble-t-il, un témoignage sans réticence :

— Oui, nos enfants sont grands et ainstallés. Le papa est proche de la retraite et nous aimons notre chez nous. Maintenant nous goûtons à fond le plaisir d'avoir un poste de télévision. Malgré notre « retraite », nous ne sommes pas coupés de la vie. Mon mari se passionne pour les matches comme de son « jeune temps » et tout nous intéresse, la musique, le spectacle et les reportages. Cela nous maintient « jeunes ». Seulement il ne faut pas en abuser.



Un économiquement « faible »

Je veux bien, mais avec quoi acheter un poste quand vous ne gagnez que 40.000 francs !

Il était enfin un argument plus ou moins discrètement évoqué ci-dessus, mais que je m'étonnai de n'avoir point encore entendu traité en lui-même. Il vint précisément de l'interlocuteur qui, dans mon esprit, devait clore la liste :

— Mais enfin, vous rendez-vous compte ! La télévision, c'est bien joli, et nul, plus que moi, ne la désire. Je pense que nous serions assez disciplinés, assez soucieux de l'éducation de nos enfants pour nous en servir qu'à bon escient. Mais la dépense ? Songez qu'il faut aujourd'hui quelque 90.000 F pour l'achat d'un bon appareil, plus les frais d'antenne et

son installation, soit quelque 15.000 F de plus, enfin la redevance annuelle (quelque 6.000 F).

Avec un salaire de 35 à 40.000 F par mois, calculez le temps qu'il faut pour mettre de l'argent de côté. Oui, bien sûr, il y a le crédit. Mais justement, c'est la tentation facile. Voyez dans quelle situation se trouve telle ou telle famille

Non, Monsieur, les moyens de culture ne sont pas tous à la portée des travailleurs.



Que faut-il en conclure ?

À cours de cette interview nous n'avons pas, et de loin, abordé tous les aspects du problème de la Télévision. Nous n'avons pas demandé au critique : « Que valent actuellement nos programmes de télévision ? N'est-ce pas trop souvent du petit cinéma ? » Au psychologue : « Quelle influence peut avoir la télévision sur la mentalité de la grande masse des utilisateurs ? » Au technicien nous aurions pu demander si les appareils actuels sont assez au point. Au médecin aussi, il aurait fallu demander son avis, car ne paraît-il pas qu'une durée excessive est nuisible à la vie ? Et l'historien, à son tour, aurait pu nous parler de certaines expériences faites, aux U.S.A. par exemple, qui ne sont pas toutes concluantes.

La conclusion ? Elle est contenue dans les propos mêmes de tous ceux qui ont répondu à notre enquête. Dans chacune d'elles il y a une part de vérité. Nous ne pouvons pas être contre quelque chose qui existe et qui peut être un grand instrument d'éducation. La télévision existe ; nous n'allons pas la bouter. C'est un outil de récréation et de culture entre nos mains. A nous de savoir nous en servir au mieux. Cela suppose un certain nombre de règles de « bon usage » et — pourquoi ne pas le dire — un effort de formation accru, de notre part, pour permettre au plus grand nombre de travailleurs d'être capables de réfléchir et de se faire une opinion personnelle.

Mais avouez que c'est délicat !...



Un cheminot :
La télé, c'est souvent aussi un prétexte pour ne plus sortir de chez-soi

— AIMEZ-VOUS LA TELEVISION ?

— La télévision ? Je suis contre. (Br ! La douche croisée !)

— Oui, je suis contre : Primo, parce que cela donne mal aux yeux ; secundo, parce que je préfère lire un bon livre ; tertio, parce que à table notamment, et lorsque j'ai le bonheur de me trouver avec mes gosses, je préfère bavarder avec eux, me préoccuper de leurs travaux, de leurs jeux, de leurs soucis...»

Ici, je rapprochais les réflexions qui m'avaient été faites au cours d'une autre interview :

— La télévision, c'est l'évasion hors du foyer alors qu'un foyer agréable, là où il existe, tend à redonner plus de gaieté et d'harmonie à la vie familiale ; c'est le bruit et l'énerver alors que, dans notre vie moderne, nous avons davantage besoin de calme et de repos ; c'est la fuite hors du temps et de notre cadre de vie habituel, au détriment des conversations, des échanges, des fêtes de famille ou des rencontres entre parents, amis et amis...»

Excessives peut-être dans leur forme, ces réactions n'en soulignaient pas moins des dangers incontestables. Histoire peut-être de ne pas faire au diable la part trop belle, je me hasardai à avancer :

— POURTANT, DANS CERTAINES CIRCONNANCES, NE CROYEZ-VOUS PAS QUE, A L'OCCASION DE TEL OU TEL EVENEMENT TELEVISÉ, CE PEUT ÊTRE AUSSI UNE FAÇON DE RASSEMBLER VOISINS ET AMIS, DE SORTIR DE SON CHEZ-SOI ?

— C'est parfois aussi le prétexte d'y rester au lieu de se consacrer à telle tâche sociale ou civique.



Un mal logé :
« Tout le monde sera esclave du poste »

— Vous tombez bien ! Comme vous voyez je suis plutôt logé à l'étroit. Même à supposer que nous puissions encore casser cet appareil quelque part et que je puisse me l'acheter, j'hésiterais, croyez-moi.

Pourquoi ? Ce n'est pas qu'on n'en aurait pas besoin. Ça nous éviterait de penser à bien des choses, mais ce que je ne veux pas, c'est de forcer tout mon monde à voir la télévision et d'en écouter les bruits. Impossible de s'isoler et de laisser les autres travailler ou lire. Le poste de radio du voisin nous fait déjà assez de bruit...»

D'ECRAN
EN ECRAN

UN DÉNOMME SQUARCIO

Film italien réalisé par Gillo Pontecorvo
avec Yves Montand et Alida Valli

DANS ce petit port italien, sur la mer Adriatique, la pêche est le drame de chaque jour. Les pêcheurs ? Ils triment et gagnent mal leur vie. « Un jour, a proposé Salvatore, l'un deux, il faudrait s'unir ! On pêcherait ensemble et avec les bénéfices on achèterait notre frigo à nous ! Plus besoin d'utiliser les services du grossiste ! ... On fonderait une sorte de syndicat, une coopérative, quoi ! » Les hommes, ce jour-là, hochèrent la tête : C'était une bonne idée !

Tous approuvaient, sauf SQUARCIO. Qui est Squarcio ? Un pêcheur comme les autres et tout de même un peu différent des autres. Squarcio a une femme — Rosita — une grande fille et deux petits garçons. Squarcio, lui aussi, a connu la misère, a crevé la faim, plus souvent qu'à son tour. Et puis, un matin, il a décreté : « Ça va changer ».

Pour sortir de cette crasse, de cette misère ...

C'est depuis ce matin-là que Rosita ne vit plus lorsque Squarcio part pour la pêche, car c'est depuis ce matin-là, en effet — pour que ça change — que Squarcio pêche à la dynamite, pour lui tout seul.

La pêche à la dynamite, c'est dangereux, Squarcio le sait. Mais ça rapporte plus que le filet. Et, par le fait, on gagne plus !

Hier ? ... SQUARCIO proposait-il de travailler avec les copains ?

Un jour, le lieutenant Riva, — chef des douaniers, — intraitable, décide de mettre la main sur Squarcio, le pêcheur à la dynamite ! A bord d'une vedette rapide, le lieutenant Riva et ses douaniers patrouillent sans répit sur la mer. Dès ce jour, Squarcio fronce les sourcils : Comment, avec sa pauvre barque, va-t-il pouvoir fuir devant la puissante vedette du lieutenant Riva ? Squarcio passe aux actes : il achète, à tempérament, un rutilant moteur neuf. Cependant, à l'aube d'un pur matin, Riva surprend Squarcio sur sa barque, à l'abri d'une petite crique, s'apprêtant à lancer ses grenades ! Mais Squarcio a aperçu aussi la vedette du lieutenant Riva.

— Plongez et gagnez la rive à la nage ! commande Squarcio à Petit Bore et à Antonino qui l'accompagnent ... Les deux garçons obéissent. Puis, avec un certain courage, Squarcio sabordera sa barque, la coule... Non ! Riva et ses douaniers ne l'auront pas ! A la nage, à son tour, le pêcheur solitaire regagne la rive.

Hélas, pour Squarcio, dès le lendemain, le drame éclate. Squarcio ne travaille plus puisqu'il n'a plus de barque, puisque son moteur est au fond de la mer. Mais il faut tout de même manger, payer les dettes, régler les traites du moteur ...



Un jour, unis, tous les pêcheurs inaugurent leur coopérative. Ce jour-là, Squarcio se sent seul, rejeté par tous...



Les pêcheurs, les copains, aiment bien Squarcio, mais ils aiment moins son étrange façon de pêcher : à la dynamite !

Squarcio se sent seul, désespérément seul : « Dites, les gars... aucun d'entre vous ne voudrait m'aider pour remonter mon moteur ? Il est coulé par quinze mètres de fond... Un petit coup de main, quoi ! » Les pêcheurs détournent la tête. Après s'être procuré une vieille barque d'occasion, Squarcio se décide à plonger lui-même pour récupérer son moteur. Tout seul, au risque de sa vie. Aidé par Antonino et Petit Bore, il réussit !

Dès que nous n'aurons plus de dettes, nous pêcherons au filet

Demain... C'est aussi le premier jour — le beau jour — où tous les pêcheurs du port inaugurent leur coopérative. Enfin, l'idée généreuse de Salvatore se trouve réalisée ! A l'aube, toutes les barques déplient leurs voiles rouges et joyeuses, toutes les barques cinglent dans le vent. La coopérative est née et les pêcheurs se savent forts. Ça compte, les premiers pas de ce syndicat ! Sur les barques intrépides, les hommes chantent avant d'aller jeter leur filet. Toutes les voiles semblent se tendre et se gonfler d'un espoir géant ! ... Soudain le ronron d'un moteur, la silhouette d'une barque crévent l'horizon, c'est Squarcio. Toutes les barques s'écartent alors légèrement, les pêcheurs se taisent. Sur leur petit bateau, Squarcio et ses deux garçons passent dans le plus grand silence.

— Oh ! les enfants ! interpellent Squarcio plus loin, comme pour se rassurer lui-même, vous ne parlez pas ? Vous ne dites rien ? ...

Un silence. Petit Bore, si guilleret les autres jours, tourne lui aussi la tête.

— Quoi ? interroge Squarcio. Vous êtes fâchés ?

— On n'est pas fâchés, répond Antonino. C'est pas ça. Mais moi, je ne suis plus d'accord. Pourquoi ne pars-tu pas pêcher au filet, avec tous les autres ? Pourquoi ne fais-tu jamais comme eux ? Nous, on pêche toujours tout seuls... Nous sommes toujours à part ! D'abord, la dynamite, c'est dangereux, la maman, à présent, elle pleure chaque fois qu'elle nous voit partir pour la pêche ...

Squarcio ne répond rien tout de suite. Il sait qu'Antonino a raison. Et il a mauvaise conscience. « Ecoute, Antonino, glisse-t-il enfin, la voix étranglée ; écoute, Petit Bore, écoute-moi tous les deux : dès que nous n'aurons plus de dettes, dès que le moteur sera payé... nous pêcherons au filet. Et pour toujours ! »

Les copains avaient raison de s'unir pour se défendre

« Oui, les petits ont raison... C'est décidé. La pêche au filet, dès que nous n'aurons plus de dettes ! ... » Adossé à un rocher, Squarcio pense à Rosita, et il se sent heureux. En même temps, il fourbit une grenade. A quelques mètres, Antonino et Petit Bore préparent les nasses. La dernière pêche à la dynamite.

Soudain, c'est l'explosion... Un bruit terrible ! Une grenade vient d'éclater entre les mains de Squarcio. Flammes, fumée noire. Squarcio se retrouve au long de son rocher, le visage et les mains en sang, les jambes brisées, la poitrine écrasée...

— Antonino ! As-tu mal ? Réponds-moi ! Antonino !

Près de Squarcio, projeté au sol, Antonino répond d'un râle.

... « Petit Bore », crie Squarcio. Et son cri lui arrache une nouvelle grimace, une nouvelle douleur.

« Petit Bore », articule Squarcio avec peine, tu es un homme à présent... Parfait. Tu vas aider Antonino à monter dans la barque, n'est-ce pas ? Tu sais mettre le moteur en route ? ... Très bien, tu es vraiment un rude pêcheur, Petit Bore. Rentre au port, file à l'hôpital... Il faut soigner Antonino, et très vite... Il faut le sauver pendant qu'il en est temps... Ton frère va peut-être mourir... »

— Et toi, papa ? questionne Petit Bore, en se mouchant avec son poignet.

— Après l'hôpital... — hache Squarcio — va chercher du secours... pour moi. Mais après... seulement. Et puis cours chez nous... Préviens maman... Ecoute-moi bien, Petit Bore... Tu lui diras ceci : Papa ne pêchera plus jamais à la dynamite. C'est juré... Tu te rappelleras ? C'est juré ! Au port, tu rencontreras sans doute Salvatore et tous les pêcheurs... Il faut leur dire... leur dire..., tu te souviendras, Petit Bore ? que leur coopérative... c'est une idée excellente... efficace... Dis-leur que je trouve... qu'ils ont mille fois raison... qu'ils ont trouvé la seule manière de sortir de leur misère... de gagner leur vie... d'être heureux... »

Un bruit de moteur. Une barque qui s'élanse vers le port. Petit Bore pleure encore, mais il a bien compris, le petit pêcheur, il a bien retenu. Sur son rocher, Squarcio se meurt :

« Ils avaient raison... souffle-t-il. Rosita... Pour se défendre... les copains avaient raison de s'unir... Rosita... Les copains avaient raison ».

Film raconté par
François GAULT

VOTRE BOUTEILLE DU DIMANCHE
DIRECTEMENT DU VIGNOBLE PAR



Jean Jacques
GALHAUD

Propriétaire Négociant
à Saint-Emilion (Gir.)

CONDITIONS SPECIALES AUX CHEMINOTS

**PRÉCISION
GARANTIE
QUALITÉ**

GLEIZES



**HORLOGER
JOAILLER**

depuis 1866

107 RUE SAINT LAZARE
PARIS IX^e • TRI 00-95

Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets, colliers, et d'articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés

Concessionnaire des montres

Eterna, Jaeger, Lip, Longines, Omega, Tissot, Zenith

Le meilleur accueil sera réservé à MM. les Employés de la SNCF

POSSIBILITE DE CREDIT • Catalogue gratuit sur demande

Avis très important

Le but de tout chef de maison ou d'industrie est de réduire au maximum les frais de gestion pour mettre à la portée de tous, sa production. Il est donc tout à fait normal que Monsieur SEGALOT, bien connu pour son acharnement à rechercher toujours le mieux, vienne de lancer le meuble de grand standing, c'est-à-dire le meuble moderne de bon goût que seuls quelques privilégiés pouvaient se permettre d'acquérir. Maintenant c'est chose faite, les plus luxueux modèles classiques ou modernes sont à la portée de toutes les bourses.

De plus il vous consent à vous, fonctionnaires, une remise très importante, malgré tous les avantages que comporte chaque vente de mobilier : livraison gratuite, à domicile, dans toute la France, très grandes facilités de paiement, reprise de vos anciens meubles, assurance gratuite contre la maladie ou l'accident : si vous êtes malade ou accidenté, une des plus grandes compagnies d'assurances française paie pour vous pendant toute la durée de votre immobilisation, sans rappel possible. Vous ne reprenez vos versements mensuels en cours qu'à la reprise de votre activité. Vous n'aurez plus à vous inquiéter des règlements effectués par la compagnie d'assurances. Toutes les marchandises sont livrées avec un Bon de Garantie formel. Demandez l'avis de vos collègues déjà servis et demandez l'envoi gratuit du catalogue en cours des Ets SEGALOT, 52, avenue du Général Leclerc, PARIS 14^e Métro : Mouton Duvernet.

EMPRUNT EQUIPEMENT DE LA S.N.C.F.

Pour assurer le financement de ses investissements (modernisation électrification, etc...), la S.N.C.F. procède, à partir du 24 novembre 1958, à l'émission d'un emprunt d'un montant nominal de 25 milliards de BONS INDEXES de 10.000 fr à 20 ans garantis par l'Etat et nets d'impôts

Intérêt : 6% minimum
Prix de remboursement minimum progressif.

Les caractéristiques de ces Bons sont les suivantes :

INTERET : payable le 1^{er} décembre de chaque année, en espèces, pour un montant égal à 1/60 fois le prix de base kilométrique du billet voyageur 2^e classe en vigueur à la date d'échéance de l'intérêt et au minimum, à 600 francs.

REBOURSEMENT : le 1^{er} décembre de chacune des années 1964 à 1978 à raison de 1/15e du nombre des bons émis et par voie de tirage au sort :

— soit en espèces, pour un montant égal à 1.500 fois le prix de base kilométrique du billet voyageur 2^e classe en vigueur à la date d'échéance de l'amortissement et, au minimum, à :

10.500 fr, pour chacune des années 1964 à 1968;
11.000 fr, pour chacune des années 1969 à 1973;
11.500 fr, pour chacune des années 1974 à 1978.

— soit en coupons de voyage gratuit, valables un an et dont la valeur procure un avantage d'au moins 5% sur le montant payé en espèces.

Prix d'émission : 10.000 fr, par Bon souscrit payable intégralement au moment de la souscription.

Les souscriptions sont reçues aux guichets habituels (banque, comptables du Trésor, bureaux de poste, gares, etc...).

L'émission pourra être close sans préavis.

(Notice parue au B.A.L.O. du 24 novembre 1958.)

EMPLOYES S.N.C.F. - POUR VOS VINS
Vve AIMÉ MARTIN - Vigneron - AUBAIS (Gard)

TARIF SUR DEMANDE



Conditions spéciales
au Personnel de la S.N.C.F.

IMPRIMERIE SPECIALE
DU CHEMINOT DE FRANCE

14a, route de Neuf-Brisach
COLMAR (Haut-Rhin)

Travail exécuté par des syndiqués

VINS ARNAUD MIEUX
M. ARNAUD - Vigneron - JUNAS (Gard)

LES ÉDITIONS OUVRIÈRES - 12, Avenue Sœur-Rosalie - PARIS (13^e)

Collection «MOUVEMENTS OUVRIERS ET SOCIALISTES»
(Chronologie et Bibliographie)

ANGLETERRE, ALLEMAGNE, FRANCE, U.S.A. (Dolléans-Crozier), 1750-1918 1.500

ESPAGNE (Renée Lamberet), 1750-1936 645

ITALIE (A. Leonetti), des origines à nos jours 570

RUSSIE (E. Zaleski), des origines à 1907, broché 1.980

relié 2.250

RUSSIE (E. Zaleski), de 1907 à 1917, broché 2.175

relié 2.450

Collection «MASSES ET MILITANTS»

USINES ET SYNDICATS D'AMÉRIQUE (Michel Crozier) 420

Féminisme et Mouvement ouvrier : GEORGE SAND (Edouard Dolléans) 420

ESSAI SUR LA CONDITION OUVRIERE (Michel Collinet) 510

MAMAN JONES (traduction de Colette Audry) 510

ESPRIT DU SYNDICALISME (Collinet) 550

DU 36 (Danos et Gibelin) 550

LE SYNDICALISME REVOLUTIONNAIRE (J. Maitron) 550

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE OUVRIERE (Michel Ragon) 510

LE MOUVEMENT OUVRIER EN AMÉRIQUE LATINE (V. Alba) 550

UN JOURNAL D'OUVRIERS : L'ATELIER (A. Cuvillier) 550

L'AVENIR DU TRAVAILLISME (R.H.S. Crossmann) 600

CONVENTIONS COLLECTIVES ET REALITES OUVRIERES 750

EN EUROPE DE L'EST (Paul Barton) 900

LE MOUVEMENT OUVRIER NORVEGIEN (D. Philips) 600

TROIS SCISSES SYNDICALES (P. Monatte) 915

LA CLASSE OUVRIERE D'ALLEMAGNE ORIENTALE (B. Sarel) 1.500

Collection «LES COMBATS DES HOMMES» 900

GREVE CHEZ GENERAL MOTORS (H. Kraus) 600

HORS COLLECTION 300

LE MOUVEMENT OUVRIER FRANÇAIS (J. Hours) 900

DE LA BASTILLE AU MONT-VALERIEN (J. Maitron) 1.500

relié 900

LE PARTI SOCIALISTE SUÉDOIS (R. Fuselier) 1.140

EXPERIENCES FRANÇAISES D'ACTION SYNDICALE OUVRIERE (A. Tiano, M. Rocard, H. Lesire-Ogrel) 900

ECONOMIE ET HUMANISME

SUICIDE OU SURVIE DE L'OCCIDENT (L.-J. Lebret) 1.420

L'USINE, LA TERRE ET LA CITÉ (R. Caillot) 1.300

LA VILLE ET L'HOMME (M. Quoist) 1.500

LES TROIS AGES DE L'ECONOMIE (A. Piettre) 1.050

L'ARMEE CREATRICE (J.-M. Gatheron) 100

GEOPOLITIQUE DE LA FAIM (J. de Castro) 990

MISSION DE L'URBANISME (G. Bardet) 1.500

GEOGRAPHIE DE LA FAIM (Josué de Castro). (La faim au Brésil) 825

LA COMMUNAUTÉ BOISMONDAU (L.-J. Lebret et H.C. Desroches) 120

STRUCTURES NOUVELLES DANS L'ENTREPRISE (A. Dubois) 150

UNE POLITIQUE DE L'HABITAT (P. Voisin) 130

BILAN VERIDIQUE (A. Dubois) 200

LES HOMMES DES TEMPS QUI VIENNENT (P. Bleton) 630

NIVEAUX DE VIE, BESOINS ET CIVILISATION (Lebret-Piettre) 780

SCIENCE, ECONOMIQUE ET DEVELOPPEMENT 810

LA FRANCE, CRISE DU REGIME, CRISE DE LA NATION 540

AU CONTACT DES FORCES VIVANTES 250

ASPECTS DE L'U.R.S.S. 400

SECTEUR PUBLIC INDUSTRIEL 375

AGRICULTEURS ET TECHNICIENS 400

LES ETATS-UNIS VUS PAR DES AMÉRICAINS 400

POUR UNE ECONOMIE DES BESOINS 350

FRANCE VIVANTE ET FRANCE DEPRIMÉE 80

FAMILLE ET MONDE MODERNE 450

POUR UNE DEMOCRATIE ECONOMIQUE 415

Collection «VOUS CONNAITREZ» 285

LA COOPERATION (F. Boudot) 285

LE SYNDICALISME OUVRIER (C. Chambelland) 285

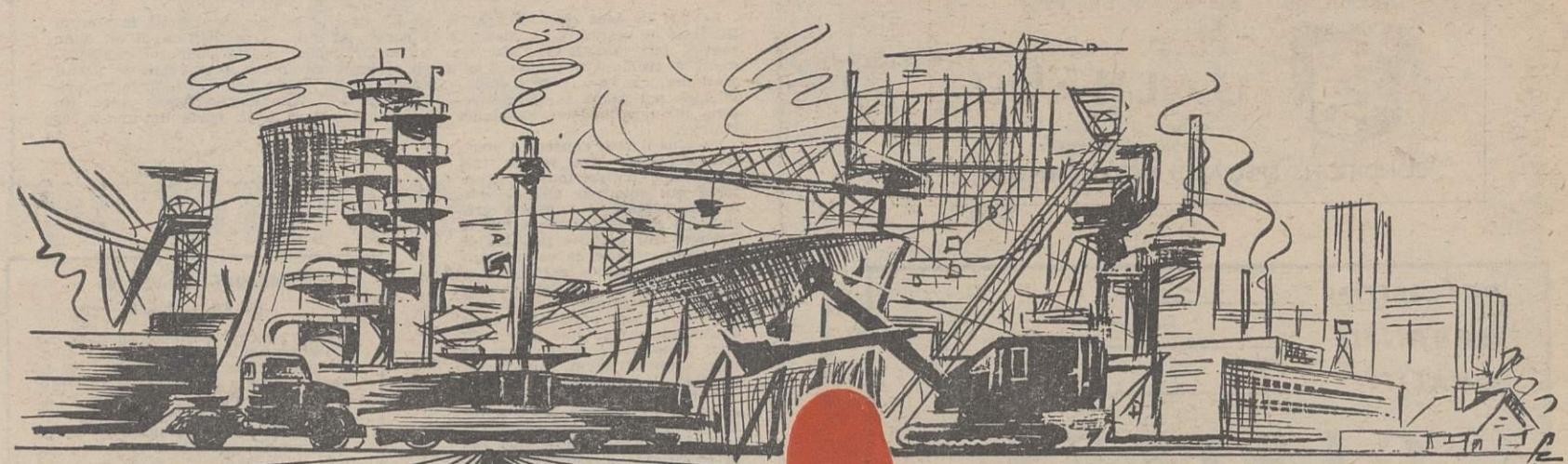
HISTOIRE DE JACQUES BONHOMME (Michèle Maïtron) 285

LA PEUR DANS L'HISTOIRE (J. Palou) 285

DIVERS

EURATOM - MARCHÉ COMMUN - C.E.C.A. (E. Rideau) 480

LA REPRESSEION ET LA TORTURE (J. Vialatoux) 390



votre
ligne
de vie

passe

par l'Action Syndicale

FAITES CONFIANCE A LA C.F.T.C.